



2

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Grancy*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents pages.*

Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :

Jr Le Chef du service de police,

H. Jaurès



Ce volume fait suite à un volume précédent dont
les inscriptions vont du numéro 1 de l'année 1876
au numéro 2 de l'année 1913. Ce que nous certifions.

Grancy 1^{er} janvier 1914.

L'officier de l'état civil

M. Demont



Registre des mariages A.

N° 1
Henrioud
Clerc.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Henrioud, Lion-Alfred
célibataire
littéraire

originaire de Belmont domicilié à
Sonthod né à
Champrent le vingt-deux septem-
bre mil huitcent huitante-cinq fils de
Alfred-François Henrioud, à Belmont et de
Suzette-Elise née Pathéy, décédée

à
2. Clerc, Hélène-Marie
célibataire
ménagère

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le dix février
mil huitcent nonante-trois fille de
Eugène-Henri Clerc et de
Marie-Fanny née Clerc, agriculteur
à Grancy

Comme témoins :

- 1. Clerc, Eugène, agriculteur à Grancy
- 2. Hoffer, Léoniline, sans profession à Grancy

Les publications ont eu lieu à Sonthod le huit jan-
vier, à Grancy et à Belmont le neuf
janvier mil neuf cent quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le 31 janvier 1914

Pièces déposées :

1. autorisation de l'of-
ficier de l'état civil de
l'arrondissement de Simel
de célébrer le mariage

Les époux :

Lion Henrioud
Hélène Henrioud

Les témoins :

Eugène Clerc
C. Hoffer

L'officier de l'état civil :

M. Demond

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 400 f. d.

Registre des mariages A.

N° 2. Gauthey et
Harlen née Portier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gauthey, Edouard
_____ célibataire _____
_____ agriculteur _____
originaire de l'Abergement _____ domicilié à
Sivery _____ né à
Sugnens _____ le neuf décembre _____
_____ mil huit cent septante-neuf _____ fils de
Samuel-François Gauthey _____ et de
Julie née Speige, décédée _____
à _____

2. Harlen née Portier, Jeanne-Jeanne-Louise
_____ veuve de Emile Harlen d'âge dix-neuf ans et dix-huit ans
_____ cuisinière _____
originaire de Dientigen (Berne) _____ domiciliée à
Sivery _____ née à
Penthaz _____ le vingt-huit octobre _____
_____ mil huit cent septante-huit _____ fille de
Rosine née Favre, veuve de Henri-Sparr _____ et de
Jean-Baptiste Portier, décédé _____
à _____

Comme témoins :

1. Marins Demont, fib., agriculteur à Francy.
2. Jules Devantay, agriculteur à Francy.

Les publications ont eu lieu à l'Abergement et à Sivery
le dix-huit janvier, à Dientigen le dix-neuf
janvier mil neuf cent quatorze _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Francy, le 7 février 1914 _____
je dis sept février mil neuf cent quatorze _____

Pièces déposées :

1. Fronçasse de mariage
2. et 3. Actes de noçance des fiancés
4. Le précédent conjoint de la fiancée
est décédé dans l'arrondissement
5. Les actes de publication
de mariage à l'Abergement,
Sivery et Dientigen _____

Les époux :

Gauthey Edouard,

Jeanne Gauthey

Les témoins :

M. Demont fib.,
Jules Devantay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Lignerolle
et Dientigen _____

Registre des mariages A.

N° 3.
Devantay et
de Coppet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Devantay, Paul-Jarius-Armand
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Grancy domicilié à
Grancy né à
Grancy le vingt août
mil huit cent quatre-vingt-trois fils de
Félix-Louis Devantay, décédé et de
Marie-Charlotte née Devantay
 à Grancy

2. de Coppet, Béline
 célibataire
 sans profession
 originaire de Suscéraz domiciliée à
Champrent née à
Suscéraz le vingt-deux octobre
mil huit cent quatre-vingt-quatre fille de
Eugène-Louis de Coppet et de
Marie-Adeline née Decoppet
 à Champrent

Comme témoins :

1. Eugène de Coppet à Champrent
 2. Armand Devantay à Grancy, les deux agriculteurs

Les publications ont eu lieu à Grancy le trente mars, à
Suscéraz et à Champrent le premier
avril mil neuf cent quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le trente avril, mil neuf cent
quatorze

Pièces déposées :

1° promesse de mariage.
 2° acte de naissance de la fiancée.
 3° le fiancé etré dans l'arrondissement.
 4 et 6 : Les actes de publication
 de mariage à Grancy,
Suscéraz et Champrent

Communiqué au bureau de l'état
 civil de Champrent
 à Pathod

Les époux :

P. Devantay
de Coppet

Les témoins :

Eugène de Coppet
Armand Devantay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Vu le 21 octobre 1914.
 Le Préfet
R. Bada

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro trois à la page trois est celui de la dernière inscription pendant l'année mil neuf cent quatorze ~~originaire de~~ Les deux doubles du présent domicilié à registre sont conformes. Le quo né à nous certifions le

Grancy mil le cent 6 janvier 1915 fils de

L'officier de l'état civil et de

m. Demont



à

2

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 2
Huffer et
Lesquerieux.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Huffer, Agénor-Eugène
célibataire

agriculteur

originaire de Aneth (Borne) domicilié à

Charannes-le-Teyron né à

Charannes-le-Teyron le vingt-quatre décembre

mil huit cent nonante-trois fils de

Emile-Auguste Huffer et de

Marie née Clément

à Charannes-le-Teyron

2. Lesquerieux, Clara-Pathilde
célibataire

sans profession

originaire de La Brevine, Le Locle et Charannes-le-Teyron domiciliée à

Charannes-le-Teyron née à

Tufflens-la-Ville le vingt-deux mars

mil huit cent nonante-quatre fille de

Jenny-Marie Lesquerieux et de

à Grancy

Comme témoins :

1. Jules Devantay, agriculteur à Grancy

2. Jean Schenkel, tailleur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Aneth, La Brevine et Le Locle
le premier juillet, à Charannes-le-Teyron le ven-
te juin mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le six août mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage écrite.

2° Actes de naissance des fiancés

3 à 6°. Les actes de publica-

tion à Aneth, La Brevine,

Le Locle et Charannes

le-Teyron

Les époux :

Agénor Huffer

Clara Huffer.

Les témoins :

Jules Devantay

Jean Schenkel

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Vu le 24 Feb 1915.
Le Prêtre,
Ch. Baudouin

Communiqué au bureau de l'état
civil de Ans, La Brevine
et Le Locle

Registre des mariages A.

N° 1.

Krieg et
Floret

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Krieg, Louis-Henri _____ agriculteur
 veuf de Aline-Charlotte née Rochat dès le
vingt-un juin mil neuf cent douze _____
 originaire de Honolfingen (Berne) _____ domicilié à
Sévery _____ né à
Sévery _____ le huit juin _____
 _____ mil huit cent cinquante-six _____ fils de
Nicolas-Louis-Jaques Krieg _____ et de
Louise-Marguerite Kapaz, décédée _____
 à _____

2. Floret, Louise-Eugénie _____
 _____ sans profession _____
 _____ célibataire _____
 originaire de Portigny-Bourg (Valais) _____ domiciliée à
L'Isle _____ née à
Genève _____ le vingt-sept septem-
bre _____ mil huit cent septante-cinq _____ fille de
Joseph-Antoine Floret _____ et de
Marie-Joséphine Duboule, décédée _____
 à _____

Comme témoins :

1. Francellet, Albert, viticulteur à Sporges _____
 2. Bouvier, Fernand, négociant à Genève _____

Les publications ont eu lieu à Stalden. i. E. le sept juin
 à Sévery le six juin à Portigny-Bourg le
cinq juin et à L'Isle le six juin mil
neuf cent quinze _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy le trois juillet mil neuf cent
quinze _____

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage
 2. et 3° Actes de naissance
 des fiancés _____
 4° Le précédent conjoint
 du fiancé est décédé dans
 l'arrondissement: 5 i 8.
 Certificats de publication
 à Stalden. i. E., à Sévery,
 à Portigny-Bourg et à L'Isle
 Communiqué au bureau de l'État civil
 de Stalden. i. E., Porti-
gny et L'Isle _____

Les époux :

Henri Krieg
Eugénie Floret

Les témoins :

Albert Francellet
Bouvier

L'officier de l'état civil :

J. Demont

Registre des mariages A.

N° 3. Gaudin et
RoCHAT

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaudin, Albert-Henri
célibataire
employé postal
originaire de Lausanne, Forges, Nyon et Sévry domicilié à
Sévry né à
Sévry le vingt-six octobre
mil huit cent quatre-vingt-huit fils de
Albert-Louis Gaudin et de
Julie-Marie née Freymond
à Sévry

2. RoCHAT, Henriette-Félicie-Augusta
célibataire
sans profession
originaire de Collombier, l'abbaye et le Lieu domiciliée à
Collombier née à
Collombier le seize février
mil huit cent huitante-neuf fille de
Jules-François-Henri RoCHAT décédé et de
Gabrielle-Rose née Delacretaz
à Collombier

Comme témoins :

- 1. Roger Gaudin, agriculteur à Sévry
- 2. Germaine RoCHAT à Collombier

Les publications ont eu lieu à Lausanne, Forges, Sévry et le
Lieu le seize octobre, à Collombier et l'abbaye le
dix-sept octobre, à Nyon le dix-huit octobre mil
neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-six novembre mil neuf
cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage écrite.
- 2° Actes de naissance des fiancés.
- 3° à 7° Les actes de publication
à Lausanne, Forges, Nyon, Sé-
vry, Collombier, l'abbaye
et le Lieu

Les époux :

Albert Gaudin
Henriette Gaudin

Les témoins :

Roger Gaudin
Germaine RoCHAT

L'officier de l'état civil :

M. Demant

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 5080 f. d.

Communiqué au bureau de l'état
civil de Lausanne, Forges, Nyon,
Collombier, l'abbaye et le
Lieu

Registre des mariages A.

N° 4.
Hoffer
Hoyer

Par décision du 30 mars 1949, le
Département de justice et Police du
canton de Vaud, a ordonné la rec-
tification de l'acte ci-contre, en ce
sens que le nom patronymique
des membres de la famille Hoffer
soit orthographié "Hoyer".

Cossigny, le 1^{er} avril 1949.
Officier de l'Etat civil:



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hoffer, Robert-Fernand-Alexandre
célibataire
agriculteur

originaire de Balmoos (Berne) domicilié à

Grancy né à

Grancy le dix-neuf décembre

mil huit cent huitante-sept fils de

Alexandre Hoffer, décédé et de

Louise née Apothéloz, à Grancy

à _____

2. Hoyer, Hortense
célibataire

sans profession

originaire de Schleitheim (Schaffouse) domiciliée à

L'Isle née à

L'Isle le premier septembre

mil huit cent quatre-vingt-sept fille de

Hans Hoyer à L'Isle et de

Lucie-Emma née Bessouslary, décédée

à _____

Comme témoins :

1. Hans Hoyer, ancien négociant à L'Isle

2. Alexandre Hoffer, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Grancy le quatorze novembre,
à Balmoos (Zegenstorf), à Schleitheim et à L'Isle
le seize novembre mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le deux décembre mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° & 3° Actes de naissance des fiancés
- 4° & 7° Les actes de publication
à Balmoos (Zegenstorf) Grancy
Schleitheim et L'Isle

Les époux :

R. Hoffer
H. Hoyer

Les témoins :

H. Meyer
H. Hoffer

L'officier de l'état civil :

M. Demuth

Communiqué au bureau de l'état civil
de Zegenstorf, Schleitheim
et L'Isle

Registre des mariages A.

N° 5.
Clerc et
Devantay.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Clerc, Charles-Camille
célibataire
agriculteur

originaire de Grancy domicilié à
Grancy né à
Senarclens le seize août
mil huit cent soixante-un fils de
Marc-Julien Clerc et de
Marie née Girardet, à Grancy

2. Devantay, Ida-Adèle
célibataire
sans profession

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le vingt-huit janvier
mil huit cent quatre-vingt-huit fille de
Edmond-Charles Devantay et de
Sophie-Marie-Augustine née Brunauthier,
à, d'écit's

Comme témoins :

- 1. Marie Devantay-Gaudin, en régente à Grancy
- 2. Rodolphe Devantay, agriculteur à Grancy.

La publication en eu lieu à Grancy le vingt-huit no-
vembre mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le seize décembre mil neuf cent
quinze

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
- 2° Actes de naissance des
fiancés
- 3° Acte de publication
à Grancy

Les époux :

Clerc Charles
Ida Clerc

Les témoins :

M^{rs} Devantay-Gaudin
R Devantay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro cinq à la page sept est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent quinze. Les ~~originaire~~ deux doubles du présent ~~regis~~ domiciliés à ~~tre~~ sont conformes. Ce que nous certifions. Grancy le 6 janvier 1916 —

mil cent

L'officier de l'état civil ~~est~~ de

M. Bernoud et de



à

2

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1. Hiener et Bonnet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hiener, Edouard, Aymon
boucher
célibataire

originaire de Wattenwil (Berne) domicilié à Genève né à Grandson (Vaud) le trois août mil huit cent huitante-huit fils de Hiener, Justin, décédé et de Amiet, Jeannette, sa veuve, à Grandson à _____

2. Bonnet, Alma-Marie
femme de chambre
célibataire

originaire de Grancy (Vaud) domiciliée à Chebres née à Grancy le dix décembre mil huit cent nonante fille de Bonnet, Louis-Adrien, agriculteur et de Grenay, Caroline-Bertha, à Grancy à _____

Comme témoins :

- 1. Bonnet, Adrien, agriculteur, à Grancy
- 2. Bonnet, Adrien, fils, agriculteur, à Grancy

Les publications ont eu lieu à Genève le 29 novembre, à Wattenwil et à Chebres le 2 décembre, à Grancy, le 3 décembre mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix-neuf janvier mil neuf cent seize

Pièces déposées :

1: Certificat de publication

Les époux :

Hiener Edouard
Hiener Alma

Les témoins :

Bonnet Adrien
Bonnet Adrien fils

L'officier de l'état civil :

M. Demwath

Communiqué au bureau de l'état civil de Wattenwil, Genève et Chebres

Registre des mariages A.

N° 2. Bussy et
Hoinat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bussy, Marc-Alfred
celibataire
agriculteur

originaire de Crissier domicilié à
Tampigny né à
Tampigny le trois août

mil huitcent huitante-huit fils de
Constant-Samuel-Henri Bussy, décédé et de
Alice-Henriette née Aubert, à Tampigny

2. Hoinat, Jeanne-Marguerite-Hoina
célibataire
sans profession

originaire de Larigny domiciliée à
Grancy née à
Grancy le vingt-quatre mai

mil huitcent nonante-un fille de
Louis-Henri Hoinat, décédé et de
Marianne née Moser

Comme témoins :

- 1. Jean Hoinat, agriculteur à Grancy
- 2. Anna Demont, à Grancy

Les publications ont eu lieu à Tampigny le onze août
à Grancy et Crissier le douze et à Larigny
le treize du même mois mil neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatorze juillet mil-
neuf cent seize

Pièces déposées :

Certificat de publication

Les époux :

Alfred Bussy.
Mme Bussy

Les témoins :

Morlat Jean
Anna Demont

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Vale 30 août 1916.
Le Pr. J. H.
Hoinat

Communiqué au bureau de l'état
civil à Pully, Tampigny
et Tillars Jons

Registre des mariages A.

N° 3.

Flaction et
Desmeules.

Par jugement du Tribunal du district de Lausanne rendu en date du 1^{er} juin 1922 déclaré définitif et exécutoire le 27 juin 1922, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à un an le délai pendant lequel ils ne pourront contracter un nouveau mariage. Inscrit le

8 juillet 1922
l'officier de l'état civil
m. Demont
Certifié sur
Dép. J. P.



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Flaction, Constant, négociant
divorcé de Hélène-Eugénie Crausaz, dès le
quatre septembre mil neuf cent seize
originaire de Ballaigues et l'abergement domicilié à
Grancy né à
Barois le vingt-deux novembre
mil huit cent soixante-quatre fils de
Auguste Flaction et de
Susette-Julie née Burvoisin

à, décédés
2. Desmeules, Sophie-Louise
célibataire, sans profession
originaire de Roprax domiciliée à
Roprax née à
Grandcour le vingt-quatre décem-
bre mil huit cent huitante-huit fille de
Jean Desmeules et de
Fanny née Ruchat
à Roprax

Comme témoins :

1. Marc Devantay, agriculteur à Grancy
2. Ernest Desmeules, agriculteur à Roprax

Les publications ont eu lieu à Ballaigues et à Grancy
le dix-neuf octobre à Roprax le vingt octobre et
à l'abergement le vingt octobre mil neuf
cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le deux novembre mil neuf cent
seize

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. Actes de naissance des fiancés
3. Acte de mariage du fiancé
4. Jugement en divorce définitif
5. Les actes de publication
à Ballaigues, l'abergement,
Grancy et Roprax

Communiqué au bureau de l'état civil
à Ballaigues, Lignerolle
et Roprax

Les époux :

Constant Flaction
Sophie Flaction

Les témoins :

Marc Devantay
Ernest Desmeules

L'officier de l'état civil :

m. Demont

Registre des mariages A.

N° _____

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro trois à la page onze est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent seize. Les deux ~~originaire de~~ doubles du présent registre ~~domiciliés à~~ sont conformes. Ce que nous certifions à

_____ Grancy le 5 janvier 1917 _____

_____ mil _____ cent _____ L'officier de l'état civil fils de _____

_____ M. Bemont _____ et de _____



à _____

2 _____

originaire de _____ domiciliée à _____

née à _____

le _____

_____ mil _____ cent _____

fille de _____

et de _____

à _____

Comme témoins :

1. _____

2. _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le _____

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil : _____

Vale 12 Jan 1917.
Le Préfet
A. Bada

Registre des mariages A.

N° 1. Girard et Cardy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Girard, Louis-Edvard
celibataire
agriculteuroriginaire de Sévery domicilié à
Sévery né àSévery le cinq avril
mil huit cent quatre-vingt-six fils deEdouard-Joseph-François Girard et de
Rosine née Vidmer

à Sévery

2. Cardy, Marthe-Lucie
celibataire

sans profession

originaire de Sampigny domiciliée à
Sauraz née àSauraz le quatorze janvier
mil huit cent nonante quatre fille deCharles-Louis-Samuel Cardy et de
Marie-Louise née Baudin

à Sauraz

Comme témoins :

1. Fritz Aquillon, agriculteur à Sévery

2. Elise Vidmer, sans profession, à Sévery

Les publications ont eu lieu à Sévery, à Sampigny
et à Sauraz le onze septembre mil-
neuf cent dix-septAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Francy, le six octobre mil neuf cent dix-sept

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage
2 à 3. Actes de naissance des
fiancés
4 à 6. Les actes de publi-
cation à Sévery, Sam-
pigny et Sauraz.

Les époux :

Edvard Girard
Marthe Girard

Les témoins :

Fritz Aquillon
Elise Vidmer

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué au bureau de l'état civil de Sampigny

Registre des mariages A.

N^o 2. Schopfer
Jaquier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schopfer, Edmond-Louis
célibataire
agriculteur
originaire de Lauenen (Berne) domicilié à
Cottens né à
Pitz le onze juin
mil huit cent nonante fils de
Paul-Louis-Jovarius Schopfer, décédé et de
Hélène-Emilie née Pittet à Cottens
à

2. Jaquier, Bertha
célibataire
ménagère
originaire de Tucherens domiciliée à
La Sarraz née à
la Fareyre près Tucherens le dix février
mil huit cent quatre-vingt-six fille de
Jean-Pierre Jaquier, décédé et de
Rosine née Delessert
à Trossenges

Comme témoins :

- 1. Esther Berner, maîtresse de pension à Cottens
- 2. Emile Schopfer, agriculteur à Cottens

Les publications ont eu lieu à Lauenen le douze septembre
à Cottens le dix septembre, à Tucherens et à
La Sarraz le onze septembre mil neuf
cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, dix octobre mil neuf cent
dix-sept

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage
- 2 et 3. Actes de naissance des fiancés
- 4 et 5. Les actes de publication
à Lauenen, Cottens, Tuche-
rens et La Sarraz

Les époux :

Schopfer Edmond
Schopfer Bertha

Les témoins :

Esther Berner
Schopfer Emile

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'é-
tat civil de Lauenen,
Mouton et La Sarraz

Registre des mariages A.

N° 3.

Berney et
Demont.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Berney, Albertcelibataireagriculteuroriginaire de l'abbaye domicilié àCottens né àCottens le vingt-huit janviermil huit cent nonante-un fils deBenjamin Berney, décédé et deAlbertine-Julie née Demontà Cottens2. Demont, Fanny-Carolinecelibataireménagèreoriginaire de Tullierens et Grancy domiciliée àLausanne, les Saugualles née àTullierens le quatre févriermil huit cent nonante fille deJulien-Alfred Demont et deElisa-Julianne-Françoise née Fremayà Lausanne, les Saugualles

Comme témoins :

1. Adrien Fournet, agriculteur à Grancy2. Caroline Fournet-Fremay à GrancyLes publications ont eu lieu à l'abbaye et à Lausannele treize novembre, à Cottens, Tullierenset Grancy le quatorze novembre, milneuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le sept décembre mil neufcent dix-sept

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.2. Actes de naissance des fiancés4. Actes de publicationà l'abbaye, Cottens, Tul-lierens, Grancy et Lau-saune

Les époux :

Albert BerneyFanny Berney

Les témoins :

Adrien FournetCaroline Fournet

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 4.

Moinat et
Fittet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Moinat, Frédéric-Louis
célibataire

agriculteur

originaire de Lavigny domicilié à

Grancy né à

Grancy le quatorze octobre

mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de

Louis-Henri Moinat, décédé et de

Marianne née Moser

à Grancy

2. Fittet, Lucie

célibataire

sans profession

originaire de Sampigny domiciliée à

Sampigny née à

Sampigny le vingt-quatre avril

mil huit cent nonante-cinq fille de

Jean Fittet et de

Jenny-Marie née Feylan

à Sampigny

Comme témoins : Ulysse Bolay, agriculteur à Coirinsins

1. Ulysse Bolay, agriculteur à Coirinsins

2. Louisa Bolay née Moinat à Coirinsins

Les publications ont eu lieu à Grancy le premier décem-

bre, à Lavigny et à Sampigny le trois

décembre mil neuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-un décembre mil neuf

cent dix-sept

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage

2° et 3° Actes de naissance des fiancés

4° à 6° Les actes de publication

à Lavigny, Grancy et

Sampigny

Les époux :

Fr. Moinat

Lucie Moinat

Les témoins :

U. Bolay

L. Bolay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Tillars-
sous-Tens et Sampigny

Registre des mariages A.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro quatre à la page seize est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent dix-sept. Les deux doubles originaire de du présent registre sont conformément domicilié à ce que nous certifions né à



Grancy le 7 janvier 1918

mil cent l'officier de l'état civil fils de M. Demont et de

2. originaire de domiciliée à née à le mil cent fille de et de

Comme témoins :

- 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1. *Gaudin et Besson.*

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. *Gaudin, Ernest-Edmond*

célibataire

agriculteur

originaire de *Lausanne, Forges, Nyon et Sévery* domicilié à *Sévery* né à

Sévery le *vingt-un mars*

mil huit cent nonante-un fils de

Albert-Louis Gaudin et de

Julie-Marie née *Freymond* à *Sévery*

2. *Besson, Emma*

célibataire

sans profession

originaire de *Chapelle et Eclépens* domiciliée à *Sévery* née à

Eclépens le *cinq juin*

mil huit cent nonante-un fille de

Charles-Jules Besson et de

Louise-Fanny née *Kriey*, à *Sévery*

à _____

Comme témoins :

1. *Roger Gaudin, agriculteur à Sévery*

2. *Emma Gaudin, sans profession, à Sévery*

Les publications ont eu lieu à *Lausanne et à Forges* le *vingt-sept mars*, à *Nyon, Sévery et Eclépens* le *vingt-huit mars*, à *Chapelle* le *deux avril* mil neuf cent *dix-huit*

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le *dix-neuf avril* mil neuf cent *dix-huit*

Pièces déposées :

1° *Promesse de mariage*
2° *Actes de naissance des fiancés*
3° *Actes de publication*
4° à 9° *Les actes de publication*
à *Lausanne, Forges, Nyon,*
Sévery, Chapelle et Eclépens.

Les époux :

Ernest Gaudin
Emma Gaudin

Les témoins :

Roger Gaudin
Rosa Gaudin

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 2. David et Dupuis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. David, Arnold-Jaques _____
célibataire _____
agriculteur _____
originaire de Chavannes-le-Feyron _____ domicilié à
St-Denis-vieille-Grancy _____ né à
St-Denis-vieille-Grancy le quatre septembre
_____ mil huit cent nonante-trois _____ fils de
Arnold David _____ et de
Mathilde-Louise née Devantay, à St-Denis-vieille-Grancy
à _____ Grancy

2. Dupuis, Emma-Louise _____
célibataire _____
sans profession _____
originaire de Senarclens _____ domiciliée à
Senarclens _____ née à
Senarclens _____ le vingt-neuf décembre
_____ mil huit cent nonante-trois _____ fille de
Ami Dupuis _____ et de
Adeline-Emma née Longchamp _____
à Senarclens _____

Comme témoins :

- 1. David, Arnold, père, meunier à St-Denis-Grancy
2. Devantay, Rodolphe, agriculteur, à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Feyron
à Grancy et à Senarclens, le vingt-deux
avril mil neuf cent dix-huit _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Grancy le dix mai mil neuf cent dix-huit _____

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage _____
2° à 3° Actes de naissance des fiancés _____
4° à 6° Les actes de publication _____
à Chavannes-le-Feyron, _____
Grancy et Senarclens. _____

Les époux :

Arnold David (fils) _____
Emma David _____

Les témoins :

Arnold David _____
R. Devantay _____

L'officier de l'état civil :

M. Demont _____

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 1000 f. d.

Registre des mariages A.

N° 3.

Paquier
Challet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Paquier, René

celibataire

agriculteur

originaire de Denges domicilié àCottens né àCottens le deux décembremil huit cent nonante-trois fils deAuguste-Henri Paquier et deHenriette-Léonie née Bonnetà Cottens2. Challet, Elise

celibataire

buraliste postal

originaire de Cottens domiciliée àCottens née àCottens le dix-neuf décembremil huit cent huitante-cinq fille deJean-Louis Challet et deLouise-Jenny-Henriette née Bélatzà décédés

Comme témoins :

1. Emile Bonnet, agriculteur à Grancy2. Ferdinand Martinet, agriculteur, à Font-la-VilleLes publications ont eu lieu à Cottens le dix-neuf maiet à Denges le vingt mai mil neuf centdix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le huit juin mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage2° 3° actes de naissance desfiancés.4° à 5° Les actes de publi-cation à Cottens et àDenges

Les époux :

René PaquierElise Paquier

Les témoins :

Em. BonnetFerd. Martinet

L'officier de l'état civil :

M. DemontCommuniqué au bureau de
l'état civil de Lonay

Registre des mariages A.

N° 4. Hohler et
Autier.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hohler, Franz
célibataire
tapissier

originaire de Elay (Berne) domicilié à
Oron-la-ville né à
Bâle le vingt-un mai

mil huit cent nonante-deux fils de
Hohler, Franz-Joseph, charpentier et de
Marie-Olga née Dessouslang, à Bâle

2. Autier, Alice-Jenny
célibataire
cuisinière

originaire de l'abbaye domiciliée à
Sévery née à
Bière le vingt-quatre septem-
bre mil huit cent huitante-neuf fille de

Autier, Alfred, Louis, fabricant de fourches et de
Marie-Esther-Aloïse née Liardon
à Sévery

Comme témoins : Emile Speier, automobiliste à Bière

- 1. Emile Speier, automobiliste à Bière
- 2. Hélène Autier, à Sévery

Les publications ont eu lieu à Termes, à l'abbaye, à
Oron-la-ville le trois juin et à Sévery
le quatre juin mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le six juillet, mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

Certificat de publication

Les époux :

Franz Hohler
Alice Hohler

Les témoins :

Em. Speier
Hélène Autier

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Sur jugement du District
de Lavaux, en date du
5 janvier 1929, déclaré
définitif et exécutoire
le 4 janvier 1930, le ma-
riage inscrite ci-contre
a été dissous par le di-
voce. L'époux a été
déclaré coupable, et
un délai de deux ans
a été fixé; pendant
lequel, il ne pourra
se remarier.

Par ordre du Depart-
ement de Justice et Police du
Canton de Vaud
L'officier de l'état civil

Grancy



Vue n° 4918
L. Puffin-
berger

Registre des mariages A.

N° 5.

Rochat et
Dupuis.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rochat, Paul-Armand

célibataire

agriculteur

originaire de Le Lieu domicilié à

St-Denis-vieille-Grancy né à

aux Charbonnières le vingt-sept avril

mil huit cent nonante-quatre fils de

Jules-Ernest Rochat, agriculteur et de

Louise-Léa née Rochat

à St-Denis-vieille-Grancy

2. Dupuis, Germaine-Louise

célibataire

ménagère

originaire de Senarclens domiciliée à

Senarclens née à

Senarclens le huit avril

mil huit cent nonante-trois fille de

Louis-Frédéric Dupuis, agriculteur et de

Elise-Julie née Golaz

à Senarclens

Comme témoins :

1. Frédéric Dupuis, agriculteur à Senarclens

2. Ernest Rochat, agriculteur à St-Denis-Grancy

Les publications ont eu lieu à Le Lieu, Grancy et Se-

narclens le quatorze septembre,

mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le dix-huit octobre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.

2° et 3° Actes de naissance

des fiancés

4° à 6°. Les actes de pu-

blication à Le Lieu,

Grancy et Senarclens

Communiqué aux bureaux de l'état

civil de Le Lieu et Bos-

sonay

Les époux :

Rochat Armand

Rochat Germaine

Les témoins :

Dupuis Frédéric

Rochat Ernest

L'officier de l'état civil :

M. Demour

Registre des mariages A.

N° 6.
Panchaud et
Groux.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Panchaud, Frédéric-Louis
célibataire

agriculteur

originaire de Lonay et Poliez-le-Grand domicilié à
Bottens né à

Forges le quatre mai

mil huit cent nonante-un fils de

Louis-Frédéric Panchaud et de

Aline née Despond, décédée

à

2. Groux, Léa-Juliette

célibataire

ménagère

originaire de Bioley-Magnoux domiciliée à

Senarclens née à

Verchâtel le dix-sept août

mil huit cent nonante-six fille de

Alois-Georges Groux, employé aux C.F.F. et de

Emma-Rosine née Delessert

à Cronay

Comme témoins :

1. Constant Briand, agriculteur, à Sampigny

2. Blanche Panchaud, ménagère, à Sampigny.

Les publications ont eu lieu à Poliez-le-Grand et à Senar-

clens le quatorze septembre, à Lonay, Bottens

et Bioley-Magnoux le quinze septembre

mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Francy le huit novembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.

2° à 3° actes de naissance

des fiancés

4° à 8° Les actes de publi-

cation à Lonay, Poliez-le-

Grand, Bottens, Bioley-

Magnoux et Senarclens

Les époux :

Frédéric Panchaud

Juliette Panchaud

Les témoins :

Constant Briand

Blanche Panchaud

L'officier de l'état civil :

m. Demont

Registre des mariages A.

N^o 7. *Stutzmann*
et
Golay.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. *Stutzmann, Etienne-Robert*
célibataire
maréchal

originaire de *Uebeschi (Berne)* domicilié à
Cottens né à
aigle le *douze janvier*
mil huit cent *nonante* fils de

David-Jacob Stutzmann et de
Henriette-Jeanette Clerc, à Renens
à

2. *Golay, Blanche-Henriette*
célébataire
sans profession

originaire de *Le Chenit* domiciliée à
Cottens née à
Morteau (France) le *trente-un mai*
mil huit cent *huitante-neuf* fille de

Héloïse-Rachel Golay, décédée et de
à

Comme témoins :

1. *Charles Faquier, agriculteur à Cottens*
2. *Hortense Delafontaine, à Begnins*

Les publications ont eu lieu à *Cottens, au Sentier et au*
Brassus le *dix-neuf octobre*, à *Chierachen*
le *vingt octobre* mil neuf cent *dix-huit*

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le trente novembre mil
neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

1^o. Promesse de mariage.
2^o à 3^o. Actes de naissance des
fiancés
4^o. Acte d'origine de la fiancée.
5^o à 8^o. Les actes de publica-
tion à *Chierachen, Cottens*
Le Sentier et Le Brassus.

Les époux :

Etienne Stutzmann
Blanche Stutzmann

Les témoins :

Ch. Faquier
H. Delafontaine

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de *Chierachen*
et *Le Sentier*

Registre des mariages A.

N^o 8.
Mornet
et
Zimmermann.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mornet, Max-Adrien
célibataire
agriculteur

originaire de Grancy domicilié à
Grancy né à
Grancy le trente janvier

mil huit cent nonante deux fils de
Louis-Adrien Mornet et de
Caroline-Bertha née Fremay

à Grancy

2. Zimmermann, Mathilde-Susanne
célibataire
sans profession

originaire de Sampigny et Wattenwyl domiciliée à
Sampigny née à
Sampigny le dix-neuf octobre

mil huit cent nonante-trois fille de
Arthur-Samuel Zimmermann et de
Aline née Bron

à Sampigny

Comme témoins :

1. Adrien Mornet, agriculteur à Grancy.
2. Arthur Zimmermann, garde de triage à Sampigny

Les publications ont eu lieu à Grancy le dix-sept octo-
bre, à Sampigny et à Wattenwyl le
dix-huit octobre mil neuf cent dix-
huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le treize décembre, mil
neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. et 3. Actes de naissance
des fiancés
4. à 6. Les actes de publica-
tion à Grancy, à Sampi-
gny et Wattenwyl

Les époux :

Mornet Max.
Susanne Mornet

Les témoins :

Adrien Mornet
Arthur Zimmermann

L'officier de l'état civil :

M. Berront

Communiqué au bureau de l'état civil de Sampigny et Wattenwyl

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro huit à la page vingt-cinq est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent dix-huit. ~~originaire de~~ Les deux doubles du présent domicilié à registre sont conformes. Ce que nous certifions le

Francy mil le cent 7 janvier 1919 fils de

L'officier de l'état civil et de

M. Demont



à

2

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil

cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 1.
Boven
et
Poyot.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Boven, Charles-Paul
célibataire

menuisier

originaire de digle et Yorne domicilié à

St Denis vièze Grancy né à

buarnens le vingt-cinq décembre

mil huit cent quatre-vingt-quatre fils de

Paul Boven, décédé et de

Lucie-Caroline née Borey à vièze Grancy

à

2. Poyot, Marie-Marguerite
célibataire

sans profession

originaire de borcelles sur Concise domiciliée à

Chavannes-le-Peyron née à

Rueyres le vingt-huit septem-

bre mil huit cent quatre-vingt-dix fille de

Louis-François Poyot, instituteur et de

Louise-Francy née Poyot

à Chavannes-le-Peyron

Comme témoins :

1. Poyot, Samuel, ingénieur à Genève

2. Ferroud, Jenny, à Genève

Les publications ont eu lieu à digle, Yorne, Grancy
et Chavannes-le-Peyron le dix mars, à bor-
celles sur Concise le sept mars mil neuf
cent dix neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-un avril mil neuf
cent dix neuf

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.

2° et 3° actes de naissance
des fiancés

4° à 7° Les actes de publica-
tion à digle, Yorne, Gran-
cy et Chavannes-le-Pey-
ron

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de digle et Concise

Les époux :

Ch. Boven

Marg. Boven.

Les témoins :

S. Poyot

J. Ferroud

L'officier de l'état civil :

M. Bernant

Registre des mariages A.

N° 2.

Moinat
et
Demont.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Moinat, Jean-Charles
célibataire agriculteur

originaire de Larigny domicilié à
Grancy né à
Grancy le onze novembre

mil huit cent quatre-vingt-douze fils de
Louis-Henri Moinat, décédé et de
Marianne née Moser
à Grancy

2. Demont, Anna-Alice
célibataire sans profession

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le dix-sept février

mil huit cent quatre-vingt-quinze fille de
Alfred-Emile-Henri Demont et de
Lina-Andrienne née Faillard
à Grancy

Comme témoins :

- 1. Bussy née Moinat, Spina à Sampigny
- 2. Bussy, Alfred, agriculteur à Sampigny

Les publications ont eu lieu à Grancy le vingt-un avril,
à Larigny le vingt-trois avril mil neuf
cent dix-neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le vingt mai mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1: Promesse de mariage.
- 2: et 3: Actes de naissance
des fiancés
- 4: et 5: Les actes de pu-
blication à Grancy
et Larigny

Les époux :

Moinat Jean
Anna Moinat

Les témoins :

Mona Bussy
Bussy Alfred.

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué au bureau de
l'état civil de Villars-
Vercys

Registre des mariages A.

N° 3. Favre
et
Girard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre, Louis-Marius
célibataire agriculteur

originaire de Borcelles sur Charornay domicilié à
La Côte de Tiez rière Sampigny né à
Bussy 7 Forges le dix septembre
mil huit cent nonante trois fils de
Louis Favre, décédé et de
Marie-Louise née Rochat
à rière Sampigny

2. Girard, Rose-Elise
célibataire ménagère

originaire de Sévery domiciliée à
Sévery née à
Sévery le vingt-neuf octobre
mil huit cent huitante-sept fille de
George Girard, à Sévery et de
Julie-Marie née Pittet, décédée
à _____

Comme témoins :

1. Girard Louise, maîtresse de pension à Sévery
2. Hindermann, Georges, employé de pension à Sévery

Les publications ont eu lieu à Sampigny le quatre, à
Borcelles 7 Charornay le cinq et à Sévery
le six juillet mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le vingt-cinq juillet mil neuf cent
dix-neuf

Pièces déposées :

Certificat de publica-
tion

Les époux :

Louis Favre

Rose Favre

Les témoins :

Louise Girard.

George Hindermann

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Vu le 12 Feb 1919
Le Préfet
A. Bada

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Charornay
et Sampigny

Registre des mariages A.

N° 4. *Viret*
et
Cuvrit.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. *Viret, Constant, agriculteur*
veuf de Louise-Marie née *Devantay* dès le vingt-
neuf avril mil neuf cent dix-sept
originaire de *Gollion et Villars-Eiercelin* domicilié à
Grancy né à
Gollion le trente avril
mil huit cent quatre-vingt-sept fils de
Henri-Sami Viret et de
Isaline-Marie Chappuis
à *décédés*

2. *Cuvrit, Hermence-Marie*
célibataire
couturière
originaire de *Boncise* domiciliée à
Boncise née à
Boncise le vingt-sept mars
mil huit cent septante-huit fille de
Auguste-Samuel Cuvrit et de
Elisa née *Butikoffer*, *décédés*

Comme témoins :

1. *Viret, Alexis, agriculteur à Gollion*
2. *Hostetter, Alfred, agriculteur à Cartigny*

Les publications ont eu lieu à *Grancy* le quatorze, à
Gollion et à *Boncise* le quinze, à *Villars-*
Eiercelin le seize octobre mil neuf cent
dix-neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le trente-un octobre mil neuf
cent dix-neuf

Pièces déposées :

1: Promesse de mariage.
2: à 3: Actes de naissance
des fiancés. 4: acte de
mariage et de décès du pré-
cédent conjoint du fiancé.
5: à 8: Les actes de publica-
tion à *Grancy, Gollion,*
Boncise et *Poliez-le-Grand*
soit *Villars-Eiercelin*
Communiqué aux bureaux de l'état
civil de *Copponay, Boncise*
et *Poliez-le-Grand*

Les époux :

Viret Constant

Hermence Viret.

Les témoins :

Alexis Viret
Hostetter Alfred

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 5. *Bart*
et
Jaquinet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. *Bart, Charles* _____
célibataire _____ agriculteur _____

originaire de *Sévery et du Lieu* _____ domicilié à

Sévery _____ né à

Sévery _____ le dix-sept février _____

mil huit cent nonante _____ fils de

Jules-Henri-Frédéric, Bart, agriculteur et de
Lia-Constance née Pittet _____

à *Sévery* _____

2. *Jaquinet, Louise-Marie* _____
célibataire _____ cuisinière _____

originaire de *Orny* _____ domiciliée à

Nyon _____ née à

Nyon _____ le vingt-deux mars _____

mil huit cent nonante-sept _____ fille de

Alois-Charles, Jaquinet, décédé _____ et de
Louise-Elisa-Alice née Gaulard _____

à *Nyon* _____

Comme témoins :

1. *Rithener, Alois, agriculteur à Sévery* _____

2. *Jaquinet, Ernest, menuisier à Nyon* _____

Les publications ont eu lieu à *Sévery, au Lieu, Orny*
et à *Nyon* le vingt-cinq octobre mil neuf
cent dix-neuf _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix-huit novembre mil
neuf cent dix-neuf _____

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage

2° à 3° Actes de naissance

des fiancés. 4° à 7° Les

actes de publication à

Sévery, Le Lieu, Orny

et *Nyon* _____

Les époux :

Charles Bart

Louise Bart

Les témoins :

Rithener Alois

Ernest Jaquinet.

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de *Le Lieu, La Sarraz* et *Nyon* _____

Registre des mariages A.

N° 6.

Fuchs et
deberhard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fuchs, Adrien-Jules-Frédéric
célibataire agriculteuroriginaire de Remigen (Argovie) domicilié à
Chavannes-le-Veyron né à
Chavannes-le-Veyron le vingt-neuf novembre
mil huit cent quatre-vingt-sept fils deJ-Berni-François Fuchs et de
Alexandrine-Louisa née Zimmermann
à Chavannes-le-Veyron2. Deberhard, Jeanne-Louise
célibataire cuisinièreoriginaire de Fegenstorf (Berne) domiciliée à
Bussigny née à
Vullierens le vingt-un décembre
mil huit cent quatre-vingt-sept fille deCharles Deberhard et de
Marie-Louise née Demont
à Bussigny

Comme témoins :

- 1.
- Alexandrine Fuchs
- à
- Chavannes-le-Veyron
-
- 2.
- Henri Fuchs
- , agriculteur à
- Chavannes-le-Veyron

Les publications ont eu lieu à Remigen le vingt octobre, à
Chavannes-le-Veyron, à Fegenstorf et à Bu-
signy le douze octobre mil neuf cent dix
neufAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.à Francy, le vingt-un novembre mil
neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1: Promesse de mariage
-
- 2: à 3: Actes de naissance
-
- des fiancés. 4: à 6: Les
-
- actes de publication
-
- à
- Remigen
- ,
- Chavan-
-
- nes-le-Veyron
- ,
- Fegen-
-
- storf
- et
- Bussigny

Les époux :

Fuchs Adrien
Jeanne Fuchs

Les témoins :

Alexandrine Fuchs
Fuchs Henri

L'officier de l'état civil :

M. DemontCommuniqué aux bureaux de
l'état civil de Remigen,
Fegenstorf et Bussigny

Registre des mariages A.

N° 7. Schopfer
et
Heylan.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schopfer, Georges _____
celibataire _____ agriculteur _____

originaire de Lauenen (Berne) _____ domicilié à
Cottens _____ né à
Cottens _____ le onze juillet _____

_____ mil huitcent nonante _____ fils de
Jules-Henri-Victor Schopfer _____ et de
Jenny-Louise née Challet _____
à Cottens _____

2. Heylan, Elisa _____
celibataire _____ ménagère _____

originaire de Chenit _____ domiciliée à
Sévery _____ née à
Sévery _____ le huit août _____

_____ mil huitcent nonante-un _____ fille de
Edouard Heylan à Sévery _____ et de
Theriette-Jeanne-Marie née Gaudin,
à décédée _____

Comme témoins :

1. François Bernequin, agriculteur à Tufflens-la-ville
2. Elise Bernequin à Tufflens-la-ville _____

Les publications ont eu lieu au Sentier le quatorze no-
vembre, au Brassus, à Cottens et à Sévery le
quinze novembre, à Lauenen le dix-sept
novembre mil neuf cent dix-neuf _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le six décembre mil neuf
cent dix-neuf _____

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. à 3. Actes de naissance
des fiancés _____
4. à 8. Les actes de publi-
cation au Sentier, au
Brassus, à Cottens, à
Sévery et à Lauenen.

Les époux :

Georges Schopfer
Elisa Schopfer

Les témoins :

Bernequin François
Elise Bernequin

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Sentier
et de Lauenen _____

N° 8.

Capy
et
Blöti

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Capy, Jules-Louis
célibataire
agriculteur

originaire de Sévery domicilié à
Sévery né à
Genève le vingt-un mai

mil huit cent nonante-cinq fils de
Jules-Louis Capy, décédé et de
Louise-Marie née Fleury
à Sévery

2. Blöti, Martha
célibataire, mineure autorisée
brodeuse

originaire de Lufingen (Zurich) domiciliée à
Sévery née à
Seebach le onze août

mil neuf cent fille de
Blöti, Jakob à Berne et de
Anna née Fichter
à Stäfa

Comme témoins :

- 1. Marie, Dupraz à Sévery
- 2. Ernest, Rithener, agriculteur à Sévery

Les publications ont eu lieu à Sévery le douze décembre
et à Lufingen le treize décembre mil
neuf cent dix-neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-un décembre mil
neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1: Promesse de mariage.
- 2: autorisation de la mère de l'afiancée.
- 3: Déclaration que la mère possède seule la puissance paternelle.
- 4 à 5: Les actes de naissance des fiancés.
- 6: à 7: Les actes de publication à Sévery et à Lufingen

Communiqué au Bureau de l'état civil de Lufingen

Les époux :

Capy Jules
Capy Martha

Les témoins :

Marie Dupraz
Ernest Rithener

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Le numéro 8 à la page 34 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1919. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.



Grancy 7 janvier 1920.
L'officier de l'état civil
M. Demont

Registre des mariages A.

N° 1.
Aquilon
et
Eardy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Aquilon, Fritz
célibataire
agriculteur

originaire de Sainte-Croix domicilié à
Serery né à

Brittnau le quatorze mai
mil huit cent huitante-neuf fils de

Jean Aquillon, décédé et de
Marie-Anna née Wasmer
à Neuchâtel

2. Eardy, Ida-Louise
célibataire
sans profession

originaire de Tampigny domiciliée à
Flauraz née à

Flauraz le vingt-huit mai
mil huit cent nonante-six fille de

Charles-Louis-Samuel Eardy et de
Marie-Louise née Baudin
à Flauraz

Comme témoins :

1. Emma Santochy, à Flollens
2. Paul Eardy, agriculteur à Flauraz

Les publications ont eu lieu à Sainte-Croix et à Serery
le deux février, à Tampigny le trois février
à Flauraz le quatre février mil neuf
cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le vingt-un février mil
neuf cent vingt

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Actes de naissance
des fiancés. 4° à 5° Les ac-
tes de publication à
Sainte-Croix, Serery,
Tampigny et Flauraz

Les époux :

Aquilon Fritz
Ida Aquillon

Les témoins :

Emma Santochy,
Eardy Paul.

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de Sainte-Croix et
Tampigny

Registre des mariages A.

N° 2. Rithener et Despratz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rithener, Ernest, célibataire, agriculteur

originaire de Château-d'Œx et des Éhioloyes domicilié à Sévery le deux juillet mil huit cent nonante-six fils de

Joseph Emile Rithener, agriculteur et de Eléonore née Lavanchy à Sévery

2. Despratz, Marie, célibataire, ménagère

originaire de Tulliens domiciliée à Sévery née à Franques le quinze février mil huit cent nonante-huit fille de

Alfred Despratz, décédé et de Elisabeth née Liniger à Franques-Farnand à

Comme témoins :

- 1. Guigger, Alice, téléphoniste à Grancy
2. Clerc, Charles, agriculteur à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Sévery le onze mars, aux Éhioloyes le douze mars, à Château-d'Œx et à Tulliens le treize mars mil neuf cent-vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le premier avril mil neuf cent-vingt

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage. 2 à 3. Actes de naissance des fiancés. 4 à 7. Les actes de publication à Château-d'Œx, Les Éhioloyes, Sévery et Tulliens

Les époux :

Rithener Ernest
Rithener Marie

Les témoins :

Alice Guigger
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Dumont

Le préfet du Canton de Vaud, le Département de Justice et Police, a ordonné la rectification de l'acte ci-dessus, en ce sens que le nom patronymique de la famille "Rithener" soit orthographié "Rithener"; à l'exclusion de toute autre orthographe.

Grancy le 8 juin 1937
L'off. d'état civil.
Fancher



Registre des mariages A.

N° 3.
Bart
et
Bonnet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bart, Georges-Henri
célibataire
mécanicien

originaire de Sivery et de l'abbaye domicilié à
Nyon né à

Allaman le deux avril

mil huit cent quatre-vingt-six fils de

Jules-Garibaldi, Bart, boursier communal et de
Marguerite-Henriette Wecker, à Dubonne

à

2. Bonnet, Alice-Julie
célibataire

modiste

originaire de Grancy domiciliée à
Bottens née à

Bottens le dix-neuf mai

mil huit cent nonante-deux fille de

Alfred Bonnet, meunier et de
Emma-Christine-Louise née Tissot

à Bottens

Comme témoins :

1. Jules Bart, boursier communal, à Dubonne

2. Alfred Bonnet, meunier, à Bottens

Les publications ont eu lieu à Nyon et à l'abbaye le
douze, à Sivery, à Grancy et à Bottens
le quatorze juillet mil neuf cent
vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le trente-un juillet mil
neuf cent vingt

Pièces déposées :

Certificat de pu-
blication

Les époux :

Georges Bart
Alice Bonnet

Les témoins :

J. Tissot
Alfred Bonnet

L'officier de l'état civil :

M. Bernon

Communiqué aux bureaux de l'é-
tat civil de l'abbaye
et Nyon

Registre des mariages A.

N° 4.
Muller
et
Bussy.

Par décision du Département de Justice et Police du Canton de Vaud, du 8 décembre 1943, l'inscription du mariage ci-contre est rectifiée, en ce sens que l'époux soit désigné comme étant originaire d'Eriz (Berne) et non de nationalité française.

Grossanay, le 14 décembre 1943.

L'officier de l'état civil
Muller

Communiqué à l'office d'état-civil de Prilly au Département de Justice et Police, et par son intermédiaire à l'état-civil d'Eriz (Berne).

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage

1. Muller, Samuel-Emile
célibataire
employé de banque
originaire de France domicilié à
Levallois-Ferret (Seine, France) né à
Levallois-Ferret le neuf décembre
mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de
David Muller, décédé et de
Marthe née Tacarant, à Levallois

2. Bussy, Eva-Isabelle
célibataire
sans profession
originaire de Crissier domiciliée à
Cottens née à
Cottens le seize janvier
mil huit cent quatre-vingt-quinze fille de
Marc-Isidore Bussy, agriculteur et de
Elise-Louise née Aubert, à Cottens

Comme témoins :

- 1. Marthe Muller à Levallois-Ferret
- 2. Isidore Bussy, agriculteur à Cottens

Les publications ont eu lieu à Crissier et à Cottens le vingt-trois juillet, à Levallois-Ferret le deux août mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le trente - août mil neuf cent - vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
 - 2° Certificat de nationalité de France
 - 3° & 4° Actes de naissance des fiancés
 - 5° & 6° Actes de publication à Crissier, Cottens et Levallois
 - 8° Certificat de capacité matrimoniale
 - 9° Autorisation du Département de Justice et Police
- Communiqué à la chancellerie d'Etat et au bureau de l'état civil de Romanel

Les époux :

S. Muller
Eva Bussy

Les témoins :

S. Muller
Isidore Bussy

L'officier de l'état civil :

M. Bement

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Registre des mariages A.

N^o 5.

Conrad
et
Rairova

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Conrad, Charles - Ernest

célibataire

fonctionnaire aux C. F. F.

originaire de Rods (Berne) domicilié à

Lausanne né à

Rods le trente-un mai

mil huit cent quatre-vingt-dix fils de

Ami-Louis Conrad, décédé et de

Adeline-Sophie née Bottemon

à Rods

2. Rairova, Marie

célibataire

originaire de Cottens et Rougemont domiciliée à

Cottens née à

Cottens le vingt février

mil huit cent quatre-vingt-quinze fille de

Jules-Armand-Louis Rairova, décédé de

Jenny-Henriette née Flütener

à Cottens

Comme témoins :

1. Emile Beauverd, chef de gare à Bussigny

2. Paul Rairova, agriculteur à Cottens

Les publications ont eu lieu à Lausanne le quinze, à
Rods et Rougemont, le seize, à Cottens
le dix-sept septembre mil neuf cent
vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatorze octobre mil
neuf cent vingt

Pièces déposées :

certificat de pu-
blication

Les époux :

Conrad Ernest

Conrad Marie

Les témoins :

M. Beauverd

P. Rairova

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Rods Lau-
sanne et Rougemont.

Vu le 27 Apr 1920

Le Préfet,
A. Brade

Registre des mariages A.

N° _____

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro cinq à la page trent
neuf est celui de la dernière inscrip
tion faite dans l'année mil neuf
~~originaire de~~ cent vingt. Les deux dou-domicilié à
bles du présent registre sont con né à
formés. Ce que nous certifions.

mil cent fils de

Grancy 6 janvier 1921 et de

L'officier de l'état civil

M. Demont



originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1. _____

2. _____

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1.

Baumgartner
et
Zbinden.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baumgartner, Emil
célibataire
seieuroriginaire de Langnau (Berne) domicilié à
Sévery né à
Hofstetten le cinq mars
mil huit cent nonante-huit fils de
Emil Baumgartner, seieur et de
Paulinanie Gempeler, à Séveryà
2. Zbinden, Jeanne-Clara
célibatairesans profession
originaire de Ballens et Guggisberg (Berne) domiciliée à
Ballens née à
Ballens le sept septembre
mil neuf cent fille de
Henri-Louis Zbinden, agriculteur et de
Marie-Lina née Mayor
à Ballens

Comme témoins :

1. Henri Zbinden, seieur à Ballens
2. Paulina Baumgartner sans profession, à SéveryLes publications ont eu lieu à Sévery le vingt-deux février,
à Langnau le vingt-trois février, à Ballens
et à Guggisberg le vingt-quatre février, mil
neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le deux avril mil neuf
cent vingt-un

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. à 3. Actes de naissance
des fiancés. 4. à 7. Les ac-
tes de publication à
Langnau, Sévery,
Ballens et Guggisberg

Les époux :

Emil Baumgartner
Clara Baumgartner

Les témoins :

Henri Zbinden
Paulina Baumgartner

L'officier de l'état civil :

in. DemontCommuniqué aux bureaux de
l'état civil de Langnau
Ballens et Guggisberg.

Registre des mariages A.

N° 2.

Paquier
et
Bieri.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Paquier, Charles-Frédéric _____

célibataire _____

agriculteur _____

originaire de Denges _____ domicilié à

Cottens _____

né à

Cottens _____

le huit août _____

mil huit cent nonante-deux _____ fils de

Auguste-Henri Paquier, décédé et de

Léonie-Henriette nie Monnet _____

à Cottens _____

2. Bieri, Anna _____

célibataire _____

sans profession _____

originaire de Schangnau (Berne) _____ domiciliée à

Flamatt (Fribourg) _____

née à

Flamatt _____

le dix juin _____

mil huit cent nonante-huit _____ fille de

Gottfried Bieri, décédé _____ et de

Anna-Maria nie Hubacher _____

à Flamatt _____

Comme témoins :

1. Monnet, Emile, agriculteur à Grancy _____

2. Paquier, René, couraliste postal à Cottens _____

Les publications ont eu lieu à Cottens, à Schangnau
et à Hummeril le trois mars, à Denges le
quatre mars mil neuf cent vingt-unAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy _____ le neuf avril mil neuf
cent vingt-un _____

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Actes de naissance
des fiancés. 4° à 7° Actes
de publication à Den-
ges, Cottens, Schan-
gnau et Hummeril

Les époux :

Ch. Paquier
A. Bieri

Les témoins :

E. Monnet
R. Paquier

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Grancy,
Schangnau et Hummeril.

Registre des mariages A.

N° 3.

Mornet
et
Chaurvy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mornet, François-Georges
célibataire
agriculteuroriginaire de Grancy domicilié à
Grancy né àGrancy le vingt-cinq mars
mil huit cent nonante-huit fils deMornet Henri-Emile, agriculteur et de
Marie-Louise née Blanchard
à Grancy2. Chaurvy, Marguerite-Susanne
célibataire
sans professionoriginaire de Yens domiciliée à
Grancy née àMonthevod le vingt-cinq avril
mil huit cent nonante-quatre fille deChaurvy, Charles-Samuel, agriculteur et de
Aline-Rose-Fanny née Prod'homme
à Grancy

Comme témoins :

- 1.
- Mornet, Henri, commis C. F. F. à Genève
-
- 2.
- Renard, Frédéric, entrepreneur à Genève.

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Yens le
huit avril mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-cinq avril mil neuf
cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1- Promesse de mariage.
-
- 2- à 3- Actes de naissance
-
- des fiancés. 4- à 5- Actes
-
- de publication à
-
- Grancy et à Yens

Les époux :

François Mornet
Marguerite Chaurvy

Les témoins :

Mornet
Renard

L'officier de l'état civil :

M. DemontCommuniqué au bureau de
l'état civil de Yillars
d'Yens

Registre des mariages A.

N° 4.
Lodari
et
Berutti.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lodari, René-Charles

célibataire

gypsier

originaire de Bieno (Italie) domicilié à

Grancy, avant sur le front en Italie né à

Grancy le dix juin

mil huit cent nonante-neuf fils de

Charles, Lodari, maçon à Grancy et de

Marie née Bartis, décédée

à

2. Berutti, Carolina-Maria-Elena

célibataire

ménagère

originaire de Santino, (Italie) domiciliée à

Pyon, avant à Trobaso (Italie) née à

Santino le dix-sept juillet

mil neuf cent fille de

Pietro Berutti, en France et de

Rosa née Cortellini, décédée

à

Comme témoins :

1. Max Devantay, agriculteur à Grancy.

2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Pyon le seize
décembre mil neuf cent vingt, à Trobaso
le dix-sept mars, à Bieno le dix-neuf mars
mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le trois mai mil neuf

cent vingt-un

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° 3° Actes de naissance des fiancés.
4° 5° Certificats d'état libre
des fiancés. 6° 7° Permis de do-
micile des fiancés. 8° 9° Actes
de publication à Grancy, Pyon,
Bieno et Trobaso et certificats
de capacité matrimoniale
12° Autorisation du Dept. S.
Communiqué à la Chancellerie et
au bureau de l'état civil
de Pyon

Les époux :

René Lodari
Caroline Lodari

Les témoins :

Max Devantay
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 5.

Momet
et
Demont.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Momet, Jacques-Alfred-Samuel

célibataire

meunier

originaire de Grancy domicilié à

Bottens

né à

Bottens le dix-huit octobre

mil huit cent nonante-cinq fils de

Momet, Alfred, meunier

et de

Emma-Christine-Louise née Tissot

à Bottens

2. Demont, Clara-Pauline

célibataire

ménagère

originaire de Apples domiciliée à

Sullens

née à

Sullens

le vingt-six février

mil neuf cent fille de

Demont, Georges-Henri, apiculteur et de

Jenny-Eugénie née Rametz

à Sullens

Comme témoins :

1. Alfred Momet, meunier, à Bottens

2. Louise Testuz née Demont à Bottens

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Bottens le huit avril, à Apples et à Sullens le neuf avril mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatre mai mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Actes de naissance des fiancés. 4° à 7° Actes de publication à Grancy, Bottens, Apples et Sullens

Les époux :

Momet Jacques

Demont Clara

Les témoins :

A. Momet

L. Testuz

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 6.

Bettens
et
Gachet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bettens, Charles-David _____
celibataire _____

agriculteur _____

originaire de Chavannes-le-Teyron _____ domicilié à

Chavannes-le-Teyron _____ né à

Chavannes-le-Teyron le dix-neuf août _____

mil huitcent nonante-deux _____ fils de

William Bettens, agriculteur et de

Bertha-Julienne Zimmermann

à Chavannes-le-Teyron _____

2. Gachet, Yvonne _____

celibataire _____

sans profession _____

originaire de Biolley-Oryularz _____ domiciliée à

Biolley-Oryularz _____ née à

Biolley-Oryularz le dix-sept janvier _____

mil huitcent nonante-neuf _____ fille de

Emile Gachet, agriculteur _____ et de

Eveline-Marie née Bally _____

à Biolley-Oryularz _____

Comme témoins :

1. Blanche Guigger, téléphoniste à Grancy.

2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Teyron

le vingt-trois avril, à Biolley-Oryularz

le vingt-cinq avril mil neufcent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le douze mai mil neuf

cent vingt-un _____

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.

2° à 5° Actes de naissance

des fiancés. 4° à 5° Les

actes de publication à

Chavannes-le-Teyron

et Biolley-Oryularz.

Communiqué au Bureau de l'état civil d' Echallens.

Les époux :

M. Bettens

Mme Bettens

Les témoins :

Blanche Guigger.

Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Vu le 6juin 1921.
Le Préfet,
G. Bodo

Registre des mariages A.

N^o 7.Peter
et
Clément.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Peter, Emile. Edouard
célibataire
agriculteuroriginaire de Radelfingen domicilié à
Grancy né àCrosazière Gollion le vingt octobre
mil huit cent nonante-huit fils de

Johannes Peter, décédé et de

Marie nie Barwillier

à Grancy
2. Clément, Marguerite - Emma
célibataire

sans profession

originaire de Buarnens et L'Isle domiciliée à
aux Bousses rière L'Isle née àrière L'Isle le seize décembre
mil huit cent nonante-neuf fille de

Henri-Auguste Clément, agriculteur et de

Julie-Henricette nie Bernard
à rière L'Isle

Comme témoins :

1. Henri Clément, agriculteur 7 L'Isle.

2. Julie, Clément-Bernard 7 L'Isle.

Les publications ont eu lieu à Radelfingen et à Gran-
cy le dix-huit juin, à Buarnens et à
L'Isle le dix-neuf juin mil neuf cent
vingt-unAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le huit juillet mil neuf
cent vingt-un

Pièces déposées :

1^o Promesse de mariage
2^o à 3^o. Extraits de nais-
sance des fiancés.
4^o à 7^o. Les actes de publi-
cation à Radelfingen
Grancy, Buarnens
et L'Isle

Les époux :

Edouard Peter.
Marguerite Peter.

Les témoins :

Clément Henri
J. Clément Bernard

L'officier de l'état civil :

M. Devant

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Radelfin-
gen et L'Isle

Registre des mariages A.

N° 8.

Messerli
et
Hegert

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Messerli, Friederich
célibataire
agriculteuroriginaire de Abligen (Berne) domicilié à
Sévery né àAbligen le neuf juillet
mil huit cent nonante-deux fils deChristian Messerli, maçon et de
Elisabeth née Hohli
à Abligen.2. Hegert, Martha-Paulina
célébataire
ménagèreoriginaire de Wattenwil (Borne) domiciliée à
Sévery née àUetendorf le douze septembre
mil huit cent nonante-sept fille deFriedrich Hegert, décédé et de
Elisabeth née Rufener
à Uetendorf.

Comme témoins :

1. Charles Cart, agriculteur à Sévery
2. Louise Cart, ménagère à SéveryLes publications ont eu lieu à Abligen, à Sévery et
à Wattenwil le vingt-quatre juin
mil neuf cent vingt-unAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le huit juillet, mil neuf
cent vingt-un

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage
2° à 3° Actes de naissance
des fiancés. 4° à 6° Les ac-
tes de publication à
Abligen, Sévery et
Wattenwil

Les époux :

Messerli Friederich
Martha Messerli

Les témoins :

Charles Cart
Louise Cart

L'officier de l'état civil :

M. Dement

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Abligen
et Wattenwil

Registre des mariages A.

N^o 9.
Devenoge
et
Eardy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Devenoge Eugène-Henri

celibataire

agriculteur

originaire de La Sarraz domicilié à

Grancy né à

Grancy le vingt-huit septem-

bre mil huit cent nonante-cinq fils de

Charles-Alfred Devenoge à Grancy et de

Marie-Louise née Cothay, décédée

à _____

2. Eardy Louise-Rose

celibataire

ménagère

originaire de Pampigny domiciliée à

Quarrens née à

Pampigny le cinq février

mil huit cent nonante-neuf fille de

Jean-Louis-François Eardy, décédé et de

Rosine-Fanny née Joret

à Lausanne

Comme témoins :

1. Marguerite Peter, ménagère à Grancy.

2. Daniel Rior, agriculteur, à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Grancy le sept octobre, à

Quarrens le huit octobre, à Pampigny le

neuf octobre, à La Sarraz le dix octobre

mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-huit octobre mil

neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

1^o Promesse de mariage.

2^o 3^o Actes de naissance

des fiancés. 4^o 5^o Les

actes de publication

à Grancy, Quarrens,

Pampigny et La Sarraz.

Les époux :

Devenoge Eugène

Devenoge Louise

Les témoins :

Marguerite Peter

Daniel Rior

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de L'Isle, Pampigny et La Sarraz

Registre des mariages A.

N° 10

Guignard
et
Moinat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guignard, Marius-Clement-François
célibataire
horlogeroriginaire de l'abbaye _____ domicilié à
vers chez Grosjean, abbaye _____ né à
aux Bious _____ le onze septembre _____
mil huit cent nonante-huit _____ fils deAlfred-Léopold Guignard _____ et de
Marie-Adine née Rohat _____
à vers chez Grosjean, abbaye _____2. Moinat, Madeleine-Jeanne
célibataire
sans professionoriginaire de Larigny _____ domiciliée à
Grancy _____ née à
Grancy _____ le trente août _____
mil huit cent nonante-sept _____ fille deLouis-Henri Moinat, décédé _____ et de
Marianne née Moser _____
à Grancy _____

Comme témoins : Alfred Moinat, agriculteur

1. à Grancy _____
2. Cécile Bossier, sans profession à LarignyLes publications ont eu lieu à l'abbaye le dix-huit,
à Larigny le dix-neuf et à Grancy
le vingt novembre mil neuf cent vingt-unAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le quatorze décembre
mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

Certificat de pu-
blication _____

Les époux :

Marius Guignard
Madeleine Guignard

Les témoins :

Alfred Moinat
Cécile Bossier

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux
de l'état civil de l'abbaye
et Tillars tous deux

Registre des mariages A.

N° 11.

Henneberger
et
Gaudin.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Henneberger, Fernand
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Guggisberg (Berne) domicilié à
Sévery né à
Lausanne le vingt-cinq février
mil huit cent nonante-quatre fils de
Anna Henneberger nee Ladermann et de
décédée

2. Gaudin, Rosa
 célibataire
 dépositaire postal
 originaire de Lausanne, Forges, Nyon et Sévery domiciliée à
Sévery née à
Sévery le vingt-neuf mars
mil huit cent nonante-sept fille de
Albert-Louis Gaudin et de
Julie-Marie nee Freymond
 à Sévery

Comme témoins :

1. Ernest Gaudin, agriculteur à Sévery
2. Emma Gaudin-Besson, à Sévery.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-quatre, à
Guggisberg, à Lausanne et à Sévery le
vingt-cinq et à Forges le vingt-six no-
 vembre mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu, de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le seize décembre mil
neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
 2. et 3. Actes de naissance des
 fiancés. 4. et 5. Actes de
 publication à Gug-
gisberg, Lausanne,
Forges, Nyon et
Sévery

Les époux :

Fernand Henneberger.
Rosa Henneberger

Les témoins :

Ernest Gaudin
Emma Gaudin

L'officier de l'état civil :

M. Bernant

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Guggisberg,
Lausanne, Forges et Nyon

Registre des mariages A.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro onze à la page cinquante-un est celui de la dernière inscription faite dans l'annuaire mil
origine de neuf cent vingt-un. Les domiciliés à deux doubles du présent registre né à sont conformes. Ce que nous certifions

Grancy mil le cent 5 janvier 1922 fils de
L'officier de l'état civil et de
M. Demont.



origine de domiciliée à
née à
le
mil cent fille de
et de

à
Comme témoins :
1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Communiqué

Les époux :

Les témoins :

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N^o 1. Delacretaz
et
Devantay.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delacretaz, Ulysse-Robert
célibataire
agriculteur

originaire de Yorne et de La Pratz domicilié à
Guarnens né à

Guarnens le cinq septembre
mil huitcent nonante-quatre fils de

Auguste-Louis Delacretaz et de
Alice-Rosalie-Caroline née Guyat
à Guarnens

2. Devantay, Eveline-Marie
célibataire
couturière

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à

Grancy le dix-huit mars
mil huitcent nonante-huit fille de

Rodolphe Devantay et de
Marie née Gaudin
à Grancy

Comme témoins :

1. Edmond Trochat, instituteur à Grancy

2. Marie Devantay, à Grancy

Les publications ont eu lieu à Guarnens et à Yorne
le vingt-huit février, à Grancy et à
La Pratz le premier mars mil neuf
cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-quatre mars mil
neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Certificat de pu-
blication

Les époux :

Ulysse Delacretaz
Eveline Delacretaz

Les témoins :

Edm Trochat
Marie Devantay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de disse,
Romainmotier et L'Isle.

Registre des mariages A.

N° 2.

Rithener
et
Crosier

Il le précède du Procureur général, le Département de Justice et Police, a ordonné la rectification de l'acte ci-courte, en ce sens, que le nom patronymique de la famille "Rithener" soit orthographié "Ritterner", à l'exclusion de toute autre orthographe.

Grancy le 8 juin 1937
L'officier de l'état civil:

[Signature]



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rithener, Alois
célibataire

agriculteur
originaire de Château-d'Œx et les Épiolères domicilié à

Sévery né à Sévery le onze octobre

mil huit cent nonante quatre fils de Marc-Emile Rithener, agriculteur et de

Éléonore née Lavanchy
à Sévery

2. Crosier, René-Céline-Marie
célibataire

sans profession
originaire de Ballens et Berolle domiciliée à

Ballens née à Ballens le neuf février

mil neuf cent un fille de Henri-Eugène Crosier, agriculteur et de

Marie née Lyon
à Ballens

Comme témoins :

- 1. Jean Crosier, agriculteur à Ballens
- 2. Mathilde Lavanchy, à Sévery

Les publications ont eu lieu à Château-d'Œx, aux Épiolères, à Sévery, à Ballens et à Berolle, le dix-sept mars mil neuf cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix avril mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° à 3° Les actes de naissance des fiancés
- 4° à 9° Les actes de publication à Château-d'Œx, aux Épiolères, Sévery, Ballens et Berolle.

Les époux :

Rithener Alois
Rithener Céline

Les témoins :

Jean Crosier
Mathilde Lavanchy

L'officier de l'état civil :

M. Semont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Château-d'Œx, Oron, Ballens et Bière.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 3. Braissant
et
Bettens.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Braissant, Germain
celibataire
agriculteur
originaire de Cherilly domicilié à
Charannes-le-Teyron né à
Charannes-le-Teyron le vingt-un mars
mil huit cent nonante-sept fils de
Marc-François Braissant et de
Henriette-Janny née Bretaz, décédée
à

2. Bettens, Kelly-Marie
celibataire
sans profession
originaire de Charannes-le-Teyron domiciliée à
Charannes-le-Teyron née à
Charannes-le-Teyron le vingt-quatre octobre
mil huit cent nonante-huit fille de
Juste-Adrien Bettens, agriculteur et de
Augusta née Rochat
à Charannes-le-Teyron

Comme témoins :

- 1. Eugène Clerc, agriculteur à Grancy.
- 2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Charannes-le-Teyron le
quatre, à Cherilly le cinq avril mil neuf
cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le dix-neuf avril mil neuf
cent vingt-deux

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° à 3° Les actes de naissance
de des fiancés
- 4° à 5° Les actes de pu-
blication à Cherilly
et Charannes-le-
Teyron

Les époux :

G. Braissant
Kelly Braissant

Les témoins :

Eug. Clerc
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

N^o 4. Pittet
et
foinat.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pittet, André-Walther
célibataire
agriculteur

originaire de Sampigny domicilié à
Sampigny né à
Sampigny le trente-un décembre
mil huit cent nonante-quatre fils de
Ouvrste-Jean Pittet, agriculteur et de
Henriette-Constance née Curit

à Sampigny
2. foinat, Lydie-Marthé
célibataire
ménagère

originaire de Larigny domiciliée à
Grancy née à
Grancy le vingt mars
mil huit cent nonante-neuf fille de
Louis-Henri foinat, décédé et de
Marianne née Moser
à Grancy

Comme témoins :

- 1. Madeline Guignard, foinat à Chermnay
- 2. Charles Clerc, agriculteur, à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Sampigny, Larigny
et Grancy le sept avril mil neuf
cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-un avril mil neuf
cent vingt-deux

Pièces déposées :

Certificat de publi-
cation

Les époux :

André Pittet
Marthe Pittet

Les témoins :

Madeline Guignard
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de Sampigny et
Villars 4500

Registre des mariages A.

N° 5. Seillon
et
Ackermann

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Seillon, Gustave
célibataire
agriculteur
originaire de Serery domicilié à
Bottens né à
Bottens le quatre mai
mil huit cent nonante-cinq fils de
Henri-Gustave Seillon, décédé et de
Eugénie née Gisclon
à Bottens

2. Ackermann, Margaritha
célibataire
demoiselle de magasin,
originaire de Hendschiken (Argovie) domiciliée à
Birsfelden (Bâle C.) née à
Birsfelden le dix mai
mil neuf cent fille de
Fritz Ackermann, décédé et de
Rosalie née Hamel
à Birsfelden

Comme témoins :

1. Henry, Marcus, surveillant de police à Lausanne
2. Henry, Elie, agriculteur à Bottens

Les publications ont eu lieu à Hendschiken le vingt-neuf mars, à Serery, à Bottens et à Birsfelden le trente mars mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le six mai mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Actes de naissance des fiancés. 4° à 7° Les actes de publication à Serery, Bottens, Hendschiken et Birsfelden

Les époux :

Seillon Gustave
Seillon Margaritha

Les témoins :

M. Henry
Elie Henry

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Hendschiken et Birsfelden

Registre des mariages A.

N° 6.

Moinat
et
Pittet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Moinat, Jacques-Théophile-Alfred
cibataire

agriculteur

originaire de Lavigny domicilié à

Grancy né à

Grancy le cinq juin

mil huit cent nonante-cinq fils de

Louis-Henri Moinat, décédé et de
Marianne née Poser

à Grancy

2. Pittet, Eva

cibataire

ménagère

originaire de Sampigny domiciliée à

Sampigny née à

Sampigny le dix-sept mai

mil neuf cent fille de

Jean Pittet et de

Marie née Seylan

à Sampigny

Comme témoins :

1. Maria Moinat, à Grancy

2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Grancy le trois mai,

à Lavigny et à Sampigny le quatre

mai mil neuf cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le dix-huit mai mil neuf
cent vingt-deux

Pièces déposées :

1: Promesse de mariage.

2: à 3: Les actes de naissance

ce des fiancés.

4: à 6: Les actes de publi-

cation à Lavigny, à

Grancy et à Sampigny.

Les époux :

Alfred Moinat

Eva Moinat

Les témoins :

Marie Moinat

Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Villars 4
Yens et Sampigny.

Registre des mariages A.

N° 7.
 Clerc
 et
 Bettens.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Clerc, Eugène-Alfred
 célibataire
 agriculteur

originaire de Grancy domicilié à
Grancy né à

Grancy le neuf avril
 mil huit cent nonante fils de

Eugène-Henri Clerc et de
Héry-Fanny née Clerc

à Grancy

2. Bettens, Cécile-Suzanne
 célibataire

sans profession

originaire de Charannes-le-Teyron domiciliée à
Charannes-le-Teyron née à

Charannes-le-Teyron le dix octobre
 mil huit cent nonante-cinq fille de

Jules-Albert Bettens et de
Marie-Adèle née Chamot

à Charannes-le-Teyron

Comme témoins :

1. Hélène Herviou-Clerc à Fiez.

2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Charannes-le-Teyron le onze mai mil neuf cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-six mai mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

1- Promesse de mariage
 2-à 3- Les actes de naissance des fiancés.
 4-à 5- Les actes de publication à Grancy et Charannes-le-Teyron

Les époux :

Eug. Clerc
Cécile Clerc

Les témoins :

Hélène Herviou
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué

Vale 25 fév 1922.
 Le Préfet
 A. Boudin

Registre des mariages A.

N° _____

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro sept à la page cinquante-neuf est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil ~~originnaire de~~ neuf cent vingt-deux. Les domicilié à deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions mil cent _____ fils de _____ Grancy 4 janvier 1923 _____ et de _____

L'officier de l'état civil
M. Demont



~~originnaire de _____ domiciliée à _____ née à _____ le _____ mil cent _____ fille de _____ et de _____~~

Comme témoins :

1. _____
2. _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le _____

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué _____

L'officier de l'état civil : _____

Registre des mariages A.

N° 1.
Longchamp
et
Pécoud.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Longchamp, Félicien-Edouard

célibataire

fromager

originaire de L'Isle et Chavannes-le-Veyron domicilié à
Spollens né à

Chavannes-le-Veyron le vingt-quatre mai
mil huit cent nonante-cinq fils de

Edouard Longchamp et de

Alice-Marie née Spingard
à Chavannes-le-Veyron

2. Pécoud, Berthe-Aline

célibataire

sans profession

originaire de Le Vaud domiciliée à

Le Vaud née à

Le Vaud le neuf septembre

mil neuf cent deux fille de

Jules-Charles Pécoud et de

Julie née Telan

à Le Vaud

Comme témoins :

1. Eardy John, agriculteur à Sampigny.

2. Eardy née Longchamp, femme à Sampigny.

Les publications ont eu lieu à Spollens le vingt février
à L'Isle, à Chavannes-le-Veyron et à Le
Vaud le vingt-un février mil neuf cent
vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix mars mil neuf cent
vingt-trois

Pièces déposées :

Certificat de publication

Les époux :

Longchamp
Berthe Pécoud Longchamp

Les témoins :

John Eardy
J. Eardy

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de L'Isle,
Ballens et Bequins.

Registre des mariages A.

N° 2.

Rairoux
et
Henry.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rairoux, Auguste-Emile _____
celibataire _____

agriculteur _____

originaire de Cottens et Rougemont _____ domicilié à

Cottens _____ né à

Cottens _____ le dix août _____

mil huit cent nonante-deux _____ fils de

Jules-Armand-Louis Rairoux, décédé et de

Jenny-Henriette née Hützner _____

à Cottens _____

2. Henry, Céline-Régina-Louise _____

celibataire _____

ménagère _____

originaire de Tullierens _____ domiciliée à

Tullierens _____ née à

Tullierens _____ le onze mars _____

mil huit cent nonante-huit _____ fille de

Samuel-Célestin-Laurent Henry et de

Anna dite Marie née Rossier _____

à Tullierens _____

Comme témoins :

1. Ernest Conrad, employé C. F. F. Lausanne

2. Marie Conrad née Rairoux, à Lausanne.

Les publications ont eu lieu à Cottens, à Rougemont

et à Tullierens le vingt-quatre février

mil neuf cent vingt-trois _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix-sept mars mil neuf

cent vingt-trois _____

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.

2. à 3. Les actes de naissance

des fiancés. 4. à 6. Les

actes de publication à

Cottens, Rougemont

et Tullierens _____

Communiqué aux bureaux de

l'état civil de Rougemont

et de Colombier _____

Les époux :

Auguste Rairoux

Céline Rairoux

Les témoins :

E. Conrad

M. Conrad

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 3. Hoffer
et
Guigger

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hoffer, Alexandre _____
célibataire _____
agriculteur _____

originaire de Balmoos (Berne) _____ domicilié à

Grancy _____ né à

Grancy _____ le dix-sept octobre

_____ mil huit cent nonante-un _____ fils de

Alexandre Hoffer _____ et de

Louise née Apothéloz, décédés

à _____

2. Guigger, Blanche-Hélène _____

_____ célibataire _____

_____ négociante _____

originaire de Gessenay _____ domiciliée à

Grancy _____ née à

Chapelles _____ le vingt-un juillet

_____ mil huit cent nonante-huit _____ fille de

Hermann Guigger, décédé _____ et de

Ida née Besson _____

à Grancy _____

Comme témoins :

1. Guigger, Marcel, négociant à Grancy

2. Thuillard Elise à l'Auberson _____

Les publications ont eu lieu à Balmoos, à Grancy

et à Gessenay le quatre avril

mil neuf cent vingt-trois _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le deux mai mil neuf

cent vingt-trois

Pièces déposées :

1: Promesse de mariage.

2: à 3: Les actes de nais-

sance des fiancés. 4 à 6:

Les actes de publica-

tion à Balmoos, Grancy

et Gessenay _____

Communiqué aux bureaux de

l'état civil de Ségens-

torf et Saanon _____

Les époux :

A. Zolofel
Bl. Hoffer

Les témoins :

M. Guigger
E. Thuillard

L'officier de l'état civil :

F. Demont

Le 7 mai 1934, le
Département de
justice et police a
ordonné la rectifica-
tion de l'acte men-
tionné ci-contre, en
ce sens que le nom
de famille écrit,
par erreur, "Guigger"
soit orthographié
"Guigger"
Grancy le 25 mai 1934
L'officier de l'état
civil Janchaud



Par arrêté du 4^e
novembre 1935, le
Dépt de justice et
Police, a ordonné la
rectification de l'acte
mentionné ci-contre, en
ce sens que le nom
de famille "Hoffer"
soit écrit "Hofer",
à l'exclusion de
toute autre ortho-
graphe.

Grancy le 18
novembre 1935
L'officier de l'état
civil:
J. Janchaud



Registre des mariages A.

N° 4.
Chauvy
et
Demont

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chauvy, Marc-Louis
cibataire
agriculteur
originaire de Yens domicilié à
Grancy né à
Féchy le vingt-deux octobre
mil huitcent nonante-cinq fils de
Charles-Samuel Chauvy et de
Aline-Rose-Fanny née Prod'hom, à Grancy
à _____

2. Demont, Odette-Isabelle-Clara
cibataire
ménagère
originaire de Tullierens et Grancy domiciliée à
Tullierens née à
Tullierens le dix-huit février
mil neufcent un fille de
Ethodore-Felicien-Auguste Demont et de
Berthe-Rosa née Brun
à Tullierens

Comme témoins :

1. Charles Chauvy, agriculteur à Grancy
2. Rose Chauvy à Grancy

Les publications ont eu lieu à Tullierens le trois mai
à Yens et à Grancy le quatre mai
mil neufcent vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-cinq mai mil neuf
cent vingt-trois

Pièces déposées :

1: Promesse de mariage
2 à 3: Les actes de naissance
des fiancés. 4 à 6: Les
actes de publication
à Tullierens, Yens et
Grancy

Les époux :

Marc Chauvy
Odette Chauvy

Les témoins :

Ch Chauvy
Rose Chauvy

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Villars
Yens et Colombier

Registre des mariages A.

N° 5. Fahud
et
David

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fahud, Léonard
célibataire
fromager

originaire de Ogens domicilié à
Grancy né à
Carouge le dix-sept mars

mil huit cent huitante-sept fils de
Samuel Fahud, décédé et de

Lucie née Dubit,

à Lausanne

2. David, Féda-Fanny
célibataire

sans profession

originaire de Charannes-le-Teyron domiciliée à
Charannes-le-Teyron née à

Charannes-le-Teyron le quatre octobre
mil huit cent nonante-un fille de

Frédéric-Louis David et de

Julie née Jaumin

à Charannes-le-Teyron

Comme témoins :

1. David, Frédéric, agriculteur à Charannes-le-Teyron

2. Clere, Charles, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Ogens le dix-neuf juin
à Grancy et à Charannes-le-Teyron
le dix-sept juin mil neuf cent vingt
trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix juillet mil neuf
cent vingt-trois

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.

2° à 3°. Les actes de nais-

sance des fiancés. 4° à 6°

Les actes de publica-

tion à Ogens, Grancy

et Charannes-le-

Teyron

Communiqué au bureau de

l'état civil de Saint-

Bièges

Les époux :

L. Fahud

F. Fahud

Les témoins :

Frédéric David

Charles Clere

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Le 22 août 1923,
Le Préfet,
H. Boudin

Registre des mariages A.

N° 6

Gaudin
et
Fazan.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaudin, Roger-Marins
célibataire
agriculteur
originaire de Lausanne, Forges, Ryon et Sévery domicilié à
Sévery né à
Sévery le cinq mars
mil huit cent nonante-quatre fils de
Albert-Louis Gaudin, agriculteur et de
Julie-Marie née Freymond
à Sévery

2. Fazan, Hélène-Cécile
célibataire
cuisinière
originaire de Apples domiciliée à
Apples née à
Apples le premier janvier
mil huit cent huitante-neuf fille de
Henri Fazan, agriculteur à Apples et de
Aline née Joly, décédée
à _____

Comme témoins :

- 1. Ernest Gaudin, agriculteur à Sévery.
- 2. Alice Guigger, négociante à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Lausanne et à Forges le vingt
huit novembre, à Ryon, Sévery et Apples
le vingt-neuf novembre mil neuf cent
vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix-neuf décembre mil-
neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
- 2° à 3° Les actes de naissance
- 4° à 7° Les actes de publication à
- Lausanne, Forges, Ryon,
- Sévery et Apples

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de Lausanne, Forges,
Ryon et Apples

Les époux :

Roger Gaudin
Hélène Gaudin

Les témoins :

Ernest Gaudin
A. Guigger

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Le numéro six à la page soixante
six est celui de la dernière ins-
cription faite dans l'année
mil neuf cent vingt-trois. Les
deux doubles du présent regis-
tre sont conformes. Ce que
nous certifions

Grancy 7 janvier 1924
L'officier de l'état civil
M. Demont



Registre des mariages A.

N° 1.
Kuffer
et
Hussy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Kuffer, Henri-Lucien _____
_____ célibataire _____

_____ agriculteur _____

originaire de Anet (Bonne) _____ domicilié à

Chavannes-le-Teyron _____ né à

Chavannes-le-Teyron le douze décembre _____

_____ mil huit cent nonante-sept _____ fils de

Emile-Auguste Kuffer _____ et de

Marie née Clément _____

à Chavannes-le-Teyron _____

2. Hussy, Héline-Henriette-Rose _____
_____ célibataire _____

_____ infirmière _____

originaire de Ecublens _____ domiciliée à

Trilly _____ née à

Ecublens _____ le dix-sept octobre _____

_____ mil neuf cent un _____ fille de

Edouard-Emile Hussy, à Lausanne et de

Héry-Lucie née Gaudard, décédée _____

à _____

Comme témoins :

1. Alice Guiguer, négociante à Grancy _____

2. Charles Clerc, agriculteur à Grancy _____

Les publications ont eu lieu à Anet et à Chavannes-le-Teyron le huit novembre, à Ecublens et à Trilly le neuf novembre mil neuf cent vingt-trois _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatre janvier mil neuf cent vingt-quatre _____

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3°. Les actes de naissance des fiancés. 4° à 7°. Les actes de publication à Anet, Chavannes-le-Teyron, Ecublens et Trilly _____

Communiqué aux bureaux de l'état civil à Ans, Ecublens et Trilly _____

Les époux :

Henri Kuffer
Rose Kuffer

Les témoins :

Alice Guiguer
Charles Clerc

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 2. Vidmer
et
Dumoulin

Par jugement du
Tribunal du District
d'Yverdon, en date
du 23 avril 1934,
devenu définitif
et exécutoire le
18 mai 1934,
le mariage interit
ci-contre a été dissous
par le divorce.
Grancy le 20. 6. 34
L'Officier de l'état civil

Panschard.



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vidmer, Adrien
célibataire
agriculteur
originaire de Valeyres sous Rances domicilié à
Sévery né à
Orbe le dix-huit janvier
mil huit cent nonante-huit fils de

François-Alphonse Vidmer, en Amérique et de
Anna-Elisabeth née Reber, décédée
à _____

2. Dumoulin, Frida-Louisa
célibataire
ménagère
originaire de Bussy (Fribourg) domiciliée à
Sévery née à
Charles (Fribourg) le quatre juin
mil huit cent nonante-neuf fille de

Louis-Joseph Dumoulin et de
Emma-Céline née Bise, à Sévery
à _____

Comme témoins :

1. Dumoulin, Joseph, aubergiste à Sévery
2. Aubert, William, agriculteur à Pampigny

Les publications ont eu lieu à Valeyres Rances le pre-
mier avril, à Sévery et à Bussy le deux
avril mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le dix-neuf avril mil neuf
cent vingt-quatre

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. à 3. Les actes de naissance des fiancés.
4. à 6. Les actes de publication à Valeyres Rances, Sévery et Bussy (F.)

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Baulmes et Bussy (F.)

Les époux :

Vidmer Adrien
Vidmer Frida

Les témoins :

Dumoulin Joseph
Aubert William

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 3.

Rochat
et
Devantay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rochat, Edmond-Albert
célibataire
instituteur

originaire de l'abbaye domicilié à
Grancy né à
au Pont le vingt-quatre avril
mil neuf cent un fils de

Albert-Gustave Rochat, décédé et de
Biline-Bertha née Rochat
à Grancy

2. Devantay, Maria-Fanny
célibataire
sans profession

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le vingt-six février
mil neuf cent deux fille de

Rodolphe Devantay, agriculteur et de
Maria née Gaudin
à Grancy

Comme témoins :

1. Rochat, Bertha, couturière à Grancy
2. Rochat, Ernest, juge au Pont

Les publications ont eu lieu à l'abbaye et à Grancy
le quinze mai mil neuf cent vingt-
quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le sept juin mil neuf
cent vingt-quatre

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3°. Les actes de naissance
des fiancés. 4° et 5°. Les
actes de publication
à l'abbaye et à Grancy.

Les époux :

Edmond Rochat
Maria Rochat

Les témoins :

Bertha Rochat
Ernest Rochat

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué au bureau de
l'état civil de l'abbaye.

Registre des mariages A.

N^o 4.
Zimmermann
et
Fayot

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Zimmermann, Georges-René
célibataire

jardinier-fleuriste
originaire de Chavannes-le-Teyron domicilié à
audomaine d'Hamiza, Damoune près Orzer né à
Chavannes-le-Teyron par Oran (Algérie)
le douze novembre

mil neuf cent fils de
George-Louis Zimmermann et de
Marie-Julie née Bettens
à Chavannes-le-Teyron

2. Fayot, Dora-Ellen
célibataire
institutrice

originaire de Borcelles sur Concise domiciliée à
Borcelles sur Concise née à
Chavannes-le-Teyron le premier août
mil huit cent nonante-neuf fille de

Louis-François Fayot et de
Louise-Rancy née Fayot
à Borcelles sur Concise

Comme témoins :

- 1. Péter Robert, boulanger à Grancy
- 2. Clerc, Charles, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Teyron et Borcelles-sur-Concise le premier août, à Orzer (Algérie) le huit août mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatre septembre mil neuf cent vingt-quatre

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage. 2. à 3.
- Les actes de naissance des fiancés. 4. à 6.
- Les actes de publication à Chavannes-le-Teyron, Orzer (Algérie) et Borcelles sur Concise

Les époux :

Zimmermann Georges
Zimmermann Dora

Les témoins :

R. Péter
Clerc Charles

L'officier de l'état civil :

M. Barmont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Communiqué au bureau de l'état civil de Concise

Registre des mariages A.

N° 5. Rochat et Chançon.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rochat, Paul - Armand
veuf de Germaine-Louise née Dupuis des le vingt-six
janvier mil neufcent vingt-deux - agriculteur
originaire de Le Lieu domicilié à
St-Denis rière Grancy né à
Les Charbonnières le vingt-sept avril
mil huitcent nonante-quatre fils de
Jules-Ernest Rochat et de
Louise-Léa née Rochat
à St-Denis rière Grancy

2. Chançon, Léa-Augustine
célibataire
ménagère
originaire de Ffoiry domiciliée à
Ffoiry née à
Ffoiry le trente-un janvier
mil huitcent nonante-huit fille de
Armand-Flore Henri Chançon et de
Rosine-Louise née Chançon
à Ffoiry

Comme témoins :

- 1. Chançon, Armand, agriculteur à Ffoiry
2. Chançon, Roland, agriculteur à Ffoiry

Les publications ont eu lieu à Grancy le douze septem-
bre, à Le Lieu et à Ffoiry le treize septem-
bre mil neufcent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-sept septembre
mil neufcent vingt-quatre

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage.
2 à 3. Les actes de nais-
sance des fiancés. 4. L'acte de
décès du précédent conjoint
du fiancé. 5 à 7. Les ac-
tes de publication à Gran-
cy, Le Lieu et Ffoiry.

Les époux :

Rochat Armand
Rochat Léa

Les témoins :

Armand Chançon
Chançon Roland

L'officier de l'état civil :

M. Demonts

Communiqué aux bureaux de l'é-
tat civil de Le Lieu et La
Sarratz

Registre des mariages A.

N° 6.

Eruan
et
André

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Eruan, Jules-Adolphe
célibataire
maréchaloriginaire de Vallorbe domicilié à
Cottens né à
Pontichor le douze février
mil neuf cent un fils deEruan, Jules, décédé et de
Susanne-Adèle-Eugénie née Henry
à Cottens2. André, Tréne-Denise
célibataire
sans professionoriginaire de Yens domiciliée à
Borges née à
Yens le quinze mars
mil neuf cent deux fille deAndré-Louis-Jules-Bare et de
Alice née Lavanchy, décédés
à

Comme témoins :

- Henry, Olga, sans profession à Tullierens.
- Rithener, Henri, agriculteur à Séréry.

Les publications ont eu lieu à Vallorbe, Cottens et Borges le premier octobre, à Yens le deux octobre mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le quatre novembre mil neuf
cent vingt-quatre

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
- 2° à 3° Les actes de naissance des fiancés.
- 4° à 7° Les actes de publication à Vallorbe, Cottens, Yens et Borges

Les époux :

Jules Eruan
Tréne Eruan

Les témoins :

Olga Henry
H. Rithener

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Vallorbe, Villars Yens et Borges

Registre des mariages A.

N^o 7.
Devantay
et
Delacrétaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Devantay, Julien-Louis
célibataire
agriculteur

originaire de Grancy domicilié à
Grancy né à
Grancy le vingt-huit septem-
bre mil huit cent nonante-neuf fils de
Julien-Emile Devantay, décédé et de
Julie née Martin, à Grancy
à _____

2. Delacrétaz, Lucy-Elise
célibataire
sans profession

originaire de Yorne et La Pratz domiciliée à
Guarnens née à
Guarnens le huit juin
mil huit cent nonante-huit fille de
Auguste-Louis Delacrétaz et de
Alice-Rosalie-Caroline née Gujatz
à Guarnens.

Comme témoins :

1. Devantay, Emile, agriculteur à Grancy
2. Devantay, Talentine, femme du précédent

Les publications ont eu lieu à Grancy, à Yorne et à
Lapraz et Guarnens le quatorze oc-
tobre mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le sept novembre mil
neuf cent vingt-quatre

Pièces déposées :

1^o Promesse de mariage.
2^o à 3^o Les actes de naissance
des fiancés. 4^o à 7^o Les
actes de publication à
Grancy, Yorne, Lapraz
et Guarnens

Les époux :

Louis Devantay
Lucy Devantay

Les témoins :

Emile Devantay
Talentine Devantay

L'officier de l'état civil :

M. Dumont

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de digle, Romainmo-
tier et L'Isle

Registre des mariages A.

N° 8.

Pittet
et
Bonnet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pittet, Paul - André
célibataire
agriculteur

originaire de Pampigny domicilié à
Boiry né à
Boiry le vingt-huit mars
mil huit cent nonante-neuf fils de
Pittet, Paul - Constant, à Bossuay et de
Elisa née Chanson, décédée
à

2. Bonnet, Emilie - Louisa
célibataire
ménagère

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le sept septembre
mil neuf cent un fille de
Henri - Emile Bonnet et de
Marie - Louise née Blanchard
à Grancy

Comme témoins :

- 1. Bonnet, Emile, agriculteur à Grancy.
- 2. Martin, Berthe, sans profession, à Oleyres

Les publications ont eu lieu à Pampigny et Boiry le
vingt-un novembre, à Grancy le vingt-dans
novembre mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le onze décembre mil neuf
cent vingt-quatre

Pièces déposées :

Certificat de publi-
cation

Les époux :

Paul Pittet
Emilie Pittet

Les témoins :

Em Bonnet
Berthe Martin

L'officier de l'état civil :

In. Demont

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Pampigny
et La Sarraz

N° le 20 décembre 1924
P. Demont
imp.

Le numéro huit à la page
trente-quatre est celui de la
dernière inscription faite
dans l'année mil neuf
cent vingt-quatre. Les deux
doubles du présent registre
sont conformes. Ce que
nous certifions. Grancy

Imprimerie Vaudoise, Yverdon, 4000 f. d.



Registre des mariages A.

N°1.

Sonnnet
et
Sawer
née Cornavin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Sonnnet, François-Louis-Samuel
 veuf de Berthe-Julie-Henriette née David, dès le
 dix décembre mil neuf cent seize, agriculteur
 originaire de Grancy _____ domicilié à
 Grancy _____ né à
 Grancy _____ le premier décembre
 _____ mil huit cent cinquante-neuf _____ fils de
 François Sonnnet _____ et de
 Marie née Baudet, décédés _____
 à _____

2. Sawer née Cornavin, parcelline
 veuve de François-Louis Sawer dès le vingt-trois
 janvier mil neuf cent vingt-trois, ménagère
 originaire de Adelboden (Berne) _____ domiciliée à
 Grancy _____ née à
 Lury (Cher) _____ le vingt-deux septembre
 _____ mil huit cent septante-quatre fille de
 François Cornavin, décédé _____ et de
 Joséphine Joblin _____
 à Genève _____

Comme témoins :

1. Devantay, Rodolphe, agriculteur à Grancy
2. Rochat, Edmond, instituteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Adelboden
 le douze février mil neuf cent vingt-cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy _____, le trois mars mil neuf
 cent vingt-cinq.

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. à 3. Les actes de nais-
 sance des fiancés.
4. à 5. Les actes de décès des pré-
 cédents conjoints _____
6. à 7. Les actes de publi-
 cation à Grancy et
 Adelboden _____

Communiqué au bureau de l'état
 civil de Adelboden _____

Les époux :

Sonnnet
Me Sawer

Les témoins :

Devantay
Rochat

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 2. Rithener et Dubois.

Le Procureur général, le Département de Justice et Police, a ordonné la rectification de l'acte ci-après, en ce sens, que le nom de famille "Rithener" (patronymique) soit orthographié "Rithener" à l'exclusion de toute autre orthographe. Grancy, le 8 juin 1937. L'officier de l'état civil J. Ancherand.



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rithener, Henri, célibataire

agriculteur

originaire de Château-d'Oex et des Ethioleyres domicilié à

Sévery né à

Sévery le quatorze novembre

mil neuf cent fils de

Marc-Emile Rithener et de

Eliodore née Lavanchy

à Sévery

2. Dubois, Marie, célibataire

sans profession

originaire de Férossaz (Valais) domiciliée à

Apples née à

Apples (au moulin) le dix septembre

mil neuf cent cinq fille de

Charles-Joseph Dubois et de

Clair née Giraud

à Apples

Comme témoins :

1. Ernest Rithener, agriculteur à Sévery

2. Marie Rithener, à Sévery, femme du précédent

Les publications ont eu lieu à Château-d'Oex, aux Ethioleyres et à Sévery le quinze octobre, à

Apples le quinze octobre et à Férossaz, le

seize octobre mil neuf cent vingt-cinq.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le cinq novembre mil

neuf cent vingt-cinq

Pièces déposées :

1° promesse de mariage

2° à 3° Les actes de naissance

des fiancés. 4° à 8° Les

actes de publication à

Château-d'Oex, Les Ethioleyres,

Sévery, Férossaz et Apples.

Les époux :

M Rithener

M Rithener

Les témoins :

Ernest Rithener

Marie Rithener

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Château-d'Oex, Oron-la-Ville, Férossaz et Apples

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 3. Reymond
et
Clere

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Reymond Georges-Bernard
célibataire
agriculteur

originaire de Saint Sulpice (Neuchâtel) domicilié à
Charannes-le-Teyron (S^t Denis) né à
La Chaux de Fonds le vingt-trois juin
mil neuf cent cinq fils de
Paul-James-Edouard Reymond, à La Chaux de
de Fonds et de Elisa-Cécile née Trugold,
décédée

2. Clere Mathilde-Louise-Charlotte
célibataire
ménagère

originaire de Grancy domiciliée à
Charannes-le-Teyron (S^t Denis) née à
Plainpalais le douze avril
mil neuf cent un fille de
Louis-Marc Clere, décédé et de
Jeanne-Lucie-Eugénie née Curt
à Charannes-le-Teyron

Comme témoins :

- 1. Guigger, Alice, négociante à Grancy
- 2. Longchamp, Arthur, agriculteur à Charannes-le-T.

Les publications ont eu lieu à S^t Sulpice, à Charannes
le Teyron et à Grancy le vingt octobre
mil neuf cent vingt-cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le six novembre mil
neuf cent vingt-cinq

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage.
- 2^o à 3^o Les actes de naissance
des fiancés
- 4^o à 6^o Les actes de pu-
blication à S^t Sulpice,
Charannes-le-Teyron
et Grancy

Les époux :

Georges Reymond
Mathilde Reymond

Les témoins :

Alice Guigger.
Arthur Longchamp

L'officier de l'état civil :

M. Bement

Communiqué au bureau de l'état civil à S^t Sulpice

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

N° 4.

Roulet
et
Clerc

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulet, William-Eugène
célibataire
charpentier

originaire de Fontaines domicilié à
Grancy né à
Fontaines le sept juillet
mil neuf cent deux fils de
Jean-Pierre-Emile Roulet, décédé et de
Louise-Adèle née Jaumin
à Fontaines

2. Clerc, Frida-Marie-Louise
célibataire
ménagère

originaire de Grancy domiciliée à
Grancy née à
Grancy le dix-neuf octobre
mil neuf cent trois fille de
Emile-Henri-Jules Clerc et de
Lina née Gfeller
à Grancy

Comme témoins :

1. Hélène Vogt-Roulet, sans profession, à Verdun.
2. Narcis, Clerc, agriculteur à Grancy

Les publications ont eu lieu à Fontaines le six septem-
bre et à Grancy le quatre septembre
mil neuf cent vingt cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le sept novembre mil neuf
cent vingt-cinq

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
- 2° à 3° Les actes de nais-
sance des fiancés
- 4° à 5° Les actes de pu-
blication à Fontaines
et à Grancy

Les époux :

William Roulet
Frida Roulet

Les témoins :

Hélène Vogt-Roulet
Clerc Narcis

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 4000 f. d.

Vu le 18 novembre 1925
Clerc Narcis
Clerc Narcis

Registre des mariages A.

N° 5.

Meylan
et
Courtin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan, Henri - Emile
divorcé de Clacrauz née Belet, Anna - Hortense
dès le trente octobre mil neuf cent vingt quatre agriculteur
originaire de Cherit domicilié à
Sivery né à
Sivery le vingt-un novembre
mil huit cent huitante-six fils de
Louis - Henri Meylan et de
Henriette - Marie née André
décédés

2. Courtin, Lina - Hélène
divorcée de Martin, Fernand, Lucien dès le douze
novembre mil neuf cent vingt-quatre, sans profession
originaire de Terroy domiciliée à
Gilly née à
au Tillet / Myon le quatorze janvier
mil huit cent huitante-huit fille de
François Courtin et de
Adèle - Marie née Heussen, décédés

Comme témoins :

1. Victor, Estoppey - Parti, négociant à Apples
2. Victor Estoppey, fils, négociant à Apples

Les publications ont eu lieu à Sivery et à Terroy le vingt-neuf octobre, au Sentier, au Brassus et à Gilly le trente octobre mil neuf cent vingt-cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-un novembre mil neuf cent vingt-cinq

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
 - 2° à 3° Les actes de naissance de des fiancés.
 - 4° à 5° Les actes de mariage des fiancés mentionnant la dissolution du précédent mariage.
 - 6° à 10° Les actes de publication au Sentier, au Brassus, à Sivery, à Terroy et à Gilly.
- Communiqué aux bureaux de l'état civil du Sentier, Rollé et Gilly.

Les époux :

Henri Meylan
Hélène Courtin

Les témoins :

V. Estoppey Mart
V. Estoppey

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 6.
Rairoux
et
Fenel.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rairoux, Paul
célibataire
agriculteur
originaire de Cottens et Rougemont domicilié à
Cottens né à
Cottens le dix-huit mars
mil huit cent soixante-six fils de
Jules-Armand-Louis Rairoux, décédé et de
Jenny-Henriette née Hütkener
à Cottens

2. Fenel, Marie-Louise-Aimée
célibataire
sans profession
originaire de Colombier (Sud) et Terrey domiciliée à
Colombier née à
Colombier le vingt mars
mil huit cent soixante-huit fille de
Marc-Henri Fenel et de
Elisa-Louise née Bastardot
à Colombier

Comme témoins :

1. Marc Fenel, agriculteur à Colombier
2. Auguste Rairoux, agriculteur à Cottens

Les publications ont eu lieu à Cottens et à Rougemont
le neuf novembre, à Colombier et à Terrey le
dix novembre mil neuf cent vingt-cinq

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le deux décembre mil neuf
cent vingt-cinq

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. à 3°. Les extraits de naissance des fiancés.
4. à 7°. Les actes de publication à Cottens, Rougemont, Colombier et Terrey

Les époux :

Paul Rairoux
Marie Rairoux

Les témoins :

Marc Fenel
Auguste Rairoux

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Rougemont, Colombier et Terrey

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro six à la page huitante est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent vingt-cinq. ~~originaire de~~ Les deux doubles du présent domicilié à registre sont conformes. Ce que nous certifions le

Grancy mil le cent 6 janvier 1926 fils de
L'officier de l'état civil et de

M. Demont



originaire de

domiciliée à

née à

le

mil

cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1.

Monnet
et
Chauvy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monnet, Fernand - Constant
cibataire
boucheroriginaire de Grancy domicilié à
Grancy né à
Grancy le vingt-cinq mai
mil neuf cent fils deLouis-Adrien Monnet, décédé et de
Caroline-Bertha née Fremay
à Grancy2. Chauvy, Jeanne
cibataire
sans professionoriginaire de Yens domiciliée à
Grancy née à
Féchy le cinq septembre
mil huit cent nonante-huit fille deCharles-Samuel Chauvy et de
Alice-Rose-Fanny née Prod'homme
à Grancy

Comme témoins :

1. Chauvy, Charles, agriculteur à Grancy
2. Monnet, Adrien, agriculteur à GrancyLes publications ont eu lieu à Grancy le vingt-neuf
janvier, à Yens le trente janvier mil neuf
cent vingt-six.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le cinq mars mil neuf cent
vingt-six.

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Les extraits de naissance
des fiancés. 4° à 5° Les
actes de publication à
Grancy et Yens

Les époux :

Fernand Monnet
Jeanne Monnet

Les témoins :

Chauvy Charles
Adrien Monnet

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué au bureau de l'état
civil à Yllans 4 Yens.

Registre des mariages A.

N° 2.

Dutoit
et
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dutoit, Maurice
célibataire — agriculteur —originaire de Charannes et Foudon domicilié à
Charannes-le-Teyron né à
Charannes Foudon le six octobre
mil huit cent vingt-huit fils de
Eugène Dutoit, agriculteur à Charannes Fb. et de
Philippine née Dutoit, décédéeà
2. Favre, Emilie-Henriette
célibataire — ménagère —originaire de Charannes-le-Teyron domiciliée à
Charannes-le-Teyron née à
Charannes-le-Teyron le premier mai
mil neuf cent deux fille de
William, Favre, agriculteur et de
Lucie-Julia née David
à Charannes-le-Teyron

Comme témoins :

1. Aimé Rochat, agriculteur à Charannes-le-Teyron
2. Marie Rochat, à Charannes-le-Teyron.

Les publications ont eu lieu à Charannes et à Foudon
le quatorze avril, à Charannes-le-Teyron
le treize avril mil neuf cent vingt-six

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le vingt avril mil neuf
cent vingt-six.

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage
2. à 3. Les extraits de naissance des fiancés
4. à 6. Les actes de publication à Charannes Foudon et Charannes-le-Teyron

Communiqué au bureau de l'état
civil de Foudon

Les époux :

Dutoit Maurice
Emilie Henriette Dutoit

Les témoins :

Aimé Rochat
Marie Rochat

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 3.

Dubois
et
Rochat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dubois, Jules-Samuel
célibataire
agriculteur

originaire de Gland domicilié à
Cottens né à

Byon sur la Glaraz le vingt-quatre mars
mil huitcent nonante-huit fils de

Jules-Samuel Dubois, agriculteur et de
Marie dite Louise Teuscher, à St-Prea
à

2. Rochat, Marie-Louise
célibataire
ménagère

originaire de Font-la-ville et l'abbaye domiciliée à
Font-la-ville née à

Font-la-ville "la Pice" le huit janvier
mil neuf cent un fille de

Alexandre-Charles Rochat, tailleur d'arbres et de
Henriette-Lucie née Lavener
à Font-la-ville

Comme témoins :

1. Rochat née Devantay, Maria à Trancy
2. Rochat, Edmond instituteur à Trancy

Les publications ont eu lieu à Gland, à Cottens et à
l'abbaye le dix-sept avril, à Font-la-ville
le dix-neuf avril mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trancy, le huit mai mil neuf cent
vingt-six

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage.
2° à 3° Les extraits de naissance
des fiancés. 4° à 7° Les ac-
tes de publication à Gland,
Cottens, Font-la-ville
et l'abbaye

Les époux :

Dubois Jules
Dubois Marie

Les témoins :

Rochat Maria,
Edmond Rochat

L'officier de l'état civil :

M. Bement

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de Bequint, L'Isle et
l'abbaye

Registre des mariages A.

N° 4.

David
et
Cloux

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. David, Adalbert

célibataire

agriculteur

originaire de Charammes-le-Teyron domicilié à

St Denis rière Grancy né à

St Denis rière Grancy le quatorze août

mil huit cent nonante neuf fils de

Arnold David, agriculteur à St Denis et de

Mathilde-Louise née Derantay, décédée

à

2. Cloux Jeanne-Louise

célibataire

sans profession

originaire de L'Isle domiciliée à

La Boudre rière L'Isle née à

La Boudre rière L'Isle le vingt-trois janvier

mil neuf cent un fille de

Emile-Jules Cloux, agriculteur et de

Caroline née Freymond

à La Boudre rière L'Isle

Comme témoins :

1. David, Arnold père, agriculteur à St Denis

2. David, Arnold, fils, agriculteur à St Denis

Les publications ont eu lieu à Charammes-le-Teyron, à

Grancy et à L'Isle le dix-neuf mai mil

neuf cent vingt-six

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le quatorze juin mil neuf cent
vingt-six

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.

2. à 3. Les extraits de naissance des fiancés. 4. à 6.

Les actes de publication

à Charammes-le-Teyron,

Grancy et L'Isle

Communiqué au bureau de

l'état civil de L'Isle

Les époux :

Adalbert David

Jeanne David

Les témoins :

Arnold David

Arnold David fils

L'officier de l'état civil :

in. Bernier

N° 5.

Descombes
et
Guigger

Le 7 mai 1924, le
Département de
justice et police a
ordonné la rectifica-
tion de l'actement
né ci-contre, en ce
sens que le nom
de famille écrit par
erreur "Guigger" soit
orthographié
"Gigger"
Grancy le 25 mai
1924. L'officier de
l'état-civil:

Janobaud



Vu le 27 octobre 1926
Père
Père préf.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Descombes, Marcel - Eugène
célibataire
niturice

originaire de Lignièrès (Reuchâtel) domicilié à
Forges né à
Forges le six juillet
mil neuf cent fils de

Marcel - Eugène Descombes, niturice et de
Henriette - Marie née Clerc, à Forges

2. Guigger, Alice - Julie
célibataire
négociante

originaire de Gessenay (Berne) domiciliée à
Grancy née à
Chapelle le dix-sept octobre
mil huit cent nonante-neuf fille de

Hermann, Guigger, décédé et de
Ida née Besson

à Grancy

Comme témoins :

- 1. Guigger, Elise à Grancy
- 2. Guigger, Marcel, voyageur de commerce à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Forges le sept mai, à Li-
gnièrès, à Gessenay et à Grancy le douze mai,
mil neuf cent vingt-six

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-cinq juin mil neuf cent
vingt-six

Pièces déposées :

Certificat de publication

Les époux :

Alice Descombes
Marcel Descombes

Les témoins :

Elise Guigger
Marcel Guigger

L'officier de l'état civil :

M. Bernot

Communiqué aux bureaux de l'état
civil de Lignièrès, Forges
et Gessenay

Registre des mariages A.

N° 6.

Monnier
et
Chaillet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monnier, Olivier - Emile _____
_____ célibataire _____
_____ agriculteur _____originaire de Eclépens _____ domicilié à
Sévery _____ né àEclépens _____ le vingt-deux août _____
_____ mil huitcent _____ novante-huit _____ fils de

Louis-Olivier Monnier _____ et de

Alice-Marie-Louise née Tissot _____

à Sévery _____

2. Chaillet, Germaine - Cécile _____
_____ célibataire _____

_____ ménagère _____

originaire de La Côte aux Fées et du Chenit _____ domiciliée à
Ferreyres _____ née à

Ferreyres _____ le huit mars _____

_____ mil neufcent _____ fille de

Jules Chaillet _____ et de

Jenny-Emma née Pingoud _____

à Ferreyres _____

Comme témoins :

1. Monnier Anita, à Sévery _____

2. Oulovay, Jules, charpentier à Sévery _____

Les publications ont eu lieu à Eclépens, Sévery, La Côte
aux Fées, Le Sentier, Le Brassus et Ferreyres
le trois novembre mil neufcent vingt
six _____Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Grancy, le vingt-trois novembre
mil neufcent vingt - six _____

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Les actes de naissance des fian-
cés. 4. à 9. Les actes de publi-
cation à Eclépens, Sévery,
La Côte aux Fées, Le Sentier, Le
Brassus et Ferreyres _____

Les époux :

Olivier Monnier.

Germaine Monnier

Les témoins :

Anita Monnier.

Jules Oulovay

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N° 7.

Chappuis
Benig née Wannaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis, Jules, chauffeur
veuf de Alice née Borgeaud des le six septembre
mil neuf cent vingt-deux
originaire de Carouge (Vaud) domicilié à
Grancy né à
Carouge le quatorze août
mil huit cent septante-huit fils de
Louis Chappuis et de
Rosalie née Chappuis
à décédés

2. Benig née Wannaz, Blanche Emma
veuve de Charles-Gottlieb Benig, des le vingt
deux mai mil neuf cent vingt-deux, ménagère
originaire de Lutry (réintégration) domiciliée à
Grancy née à
Lausanne le quinze avril
mil huit cent nonante-un fille de
Charles-Louis Wannaz, décédé et de
Elise née Faucherre
à Lausanne

Comme témoins :

- 1. Louis Spaillet, maréchal à Grancy
- 2. Arthur Schenkel, aubergiste à Grancy

Les publications ont eu lieu à Grancy et à Lutry le vingt-deux novembre, à Carouge le vingt-trois novembre, mil neuf cent vingt-six

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le onze décembre mil neuf cent vingt-six

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage. 2° à 3° Les actes de naissance des fiancés. 4° à 5° Les actes du précédent mariage des fiancés avec mention de réintégration de la fiancée. 6° L'acte d'origine de la fiancée. 7° à 8° Les actes de décès des précédents conjoints. 9° à 11° Les actes de publication à Carouge, Grancy et Lutry. Communiqué aux bureaux de l'état civil de Spiez et de Lutry.

Les époux :

Jules Chappuis.
Blanche Chappuis

Les témoins :

Louis Spaillet
A. Schenkel

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Ensuite de communication, et par décision du Tribunal du District de Cossouay en date du 14 octobre 1930, déclaré définitif et exécutoire le 22 décembre 1930, le mariage inscrit ci-dessus, est dissous par le divorce.

Grancy le 29 décembre 1930
L'officier de l'état civil
Faucherre



Registre des mariages A.

N° 8. Rochat
et
Devenoge

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rochat Gustave-Alexis
cilibratoire
laitier

originaire de Font-la-ville domicilié à
Charannes-le-Teyron né à
Font-la-ville le dix-sept octobre
mil neuf cent un fils de
Rochat Louis-Alexis à Font-la-ville et de
Louise-Elise-Emma née Bélatz, décédée
à _____

2. Devenoge Jeanne
cilibratoire
sans profession

originaire de Dizy domiciliée à
Dizy née à
Dizy le vingt-sept décembre
mil neuf cent deux fille de
Louis Devenoge, décédé et de
Hortense-Cécile née Charlet
à Dizy

Comme témoins :

- 1. Aimé Rochat, agriculteur à Charannes-le-Teyron
- 2. Marie Rochat, à Charannes-le-Teyron

Les publications ont eu lieu à Font-la-ville, à Charannes-le-Teyron et à Dizy le vingt novembre
mil neuf cent vingt-six

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Francs, le dix-sept décembre, mil
neuf cent vingt-six

Pièces déposées :

- 1- Promesse de mariage.
- 2- à 3- Les actes de naissance des fiancés.
- 4- à 6- Les actes de publication à Font-la-ville, Charannes-le-Teyron et Dizy

Les époux :

Gustave Rochat
Jeanne Devenoge

Les témoins :

Aimé Rochat
Marie Rochat

L'officier de l'état civil :

In. Demont

Communiqué aux bureaux de l'état civil de L'Isle et La Sarraz

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro huit à la page huitante neuf est celui de la dernière inscription faite dans l'année mil neuf cent vingt ~~originaire de~~ ^{sept}. Les deux doubles du ^{tré} domicile à ~~seul~~ registre sont conformes. Ce que nous à certifions

Grancy le cent 6 janvier 1927 fils de

L'officier de l'état civil et de

M. Demont



originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N°1. Schopfer
et
Grivel née Burnier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schopfer, Georges, agriculteur _____
 veuf de Elisa née Heylan dès le trente-un
 janvier mil neuf cent vingt-un _____
 originaire de Laucenen _____ domicilié à
Cottens _____ né à
Cottens _____ le vingt juillet
 _____ mil huit cent vingt _____ fils de
Jules-Henri-Victor Schopfer, à Cottens et de
Jenny-Louise née Challet, décédée
 à _____

2. Grivel née Burnier Nancy-Elise
 infirmière, veuve de Juste-Lucien Grivel
 dès le six mai mil neuf cent vingt-cinq
 originaire de S^t Livres _____ domiciliée à
Pilly _____ née à
Bière _____ le neuf novembre
 _____ mil huit cent vingt _____ fille de
Eugène-Frédéric Burnier _____ et de
Adèle née Favrel, décédée
 à _____

Comme témoins :

1. Villanchet, Auguste, cafetier à Cottens
2. Villanchet Alice, femme du précédent à Cottens

Les publications ont eu lieu à Cottens et à Pilly le vingt
un mars à Laucenen et à S^t Livres le vingt-
deux mars mil neuf cent vingt-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le quatorze avril mil neuf cent
vingt-sept

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage.
- 2^o à 3^o. Les actes de naissance des fiancés.
- 4^o à 5^o. Les actes de mariage mentionnant la dissolution du précédent mariage.
- 6^o à 9^o. Les actes de publication à Laucenen, Cottens, S^t Livres et Pilly

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Laucenen, Aubonne et Romanet

Les époux :

Georges Schopfer
Nancy Schopfer

Les témoins :

Villanchet Auguste
Alice Villanchet.

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Registre des mariages A.

N^o 2.

Zimmermann
et
Rosset

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Zimmermann, Henri-Jacques _____
_____ célibataire _____

_____ agriculteur _____
originaire de Charannes-le-Teyron _____ domicilié à

Charannes-le-Teyron _____ né à
Charannes-le-Teyron le dix septembre _____

_____ mil neuf cent deux _____ fils de
George-Louis Zimmermann _____ et de

Marie-Julie née Bettens _____
à Charannes-le-Teyron _____

2. Rosset, Germaine-Madeleine _____
_____ célibataire _____

_____ sans profession _____
originaire de La Chaux _____ domiciliée à

La Chaux _____ née à
La Chaux _____ le vingt-neuf août _____

_____ mil neuf cent cinq _____ fille de
Philippe-Daniel Rosset, décédé _____ et de

Marie-Elise née Jaccard _____
à La Chaux _____

Comme témoins :

1. Bettens, Louis, agriculteur à Charannes-le-Teyron

2. Rochat, Marie, sans profession à Charannes-le-Teyron

Les publications ont eu lieu à Charannes-le-Teyron
et à La Chaux le cinq mai mil neuf
cent vingt-sept _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-quatre mai mil-
neuf cent vingt-sept _____

Pièces déposées :

- 1: Promesse de mariage.
- 2: à 3: Les actes de naissance des fiancés.
- 4: à 5: Les actes de publication à Charannes-le-Teyron et La Chaux _____

Les époux :

M. Zimmermann
Germaine Zimmermann

Les témoins :

Louis Bettens
Marie Rochat

L'officier de l'état civil :

M. Demont

Communiqué au bureau de l'état
civil de Cossonay

Vu le 26 mai 1927
P. Jaccard
D. Jaccard
Prof.

Registre des mariages A.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le numéro deux, à la page, nonante-deux est celui de la dernière inscription, faite dans l'année mil, neuf-cent-vingt-sept.

~~originaire de~~ Les deux doubles du présent registre domicilié à sont conformes. Ce que nous certifions né à

Grancy le 3 janvier 1927.

L'officier mil de cant. l'état-civil. fils de

Panchaud. et de

à



2.

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

à

Comme témoins :

1.

2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

, le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1 Pinguely et Durussel.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pinguely Régis Édouard
célibataire
agriculteur.
originaire de Cottens domicilié à Cottens
né à Cottens le premier mai
mil neuf cent sept fils de Édouard-Constant Pinguely décédé et de Julia-Alice née Clère sa veuve à Cottens

2. Durussel Marguerite-Mario
célibataire
infirmière
originaire de Bussy-Mousson domiciliée à Blarmon né à Blarmon le vingt-trois février
mil neuf cent six fille de Jacques-Henri Durussel agriculteur et de Hélène-Mario née Barret-Bédou décédés à

Comme témoins :

- 1. Louis Maillot not.-maréchal à Grancy.
2. Marthe Panchaud couturière à Grancy.

Les publications ont eu lieu à Cottens, Blarmon, et Bussy-Mousson le quatorze janvier mil-neuf-cent-vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le vingt-sept janvier
mil-neuf-cent-vingt-huit

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
2° à 3° Les actes de naissance des époux. 4° à 6° Les actes de publication à Cottens, Blarmon, et Bussy-Mousson

Les époux :

Pinguely Régis
Pinguely Marguerite

Les témoins :

Louis Maillot
Marthe Panchaud

L'officier de l'état civil :

Panchaud

Communiqué à Vulliamoz et Bussy-Mousson

Divorce

mariage dissous par le divorce, selon jugement du Tribunal de Courmayeur, devenu définitif et exécutoire le 20 novembre 1956.

Cossouay, le 27 décembre 1956

L'officier de l'état civil



Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 2.

Braissant et
Faillatay.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Braissant Alexandre

célibataire

agriculteur

originaire de Chevilly domicilié à

Chavannes-le-Veyron né à

Chavannes-le-Veyron le vingt-huit novembre

mil-neuf-cent quatre fils de

Emile Braissant et de

Clémentine Selma-née Hofer

à Chavannes-le-Veyron

2. Faillatay Hélène-Emma

célibataire

ménagère

originaire de L'Isle domiciliée à

Villars-Bozon née à

Villars-Bozon le vingt-six avril

mil-neuf-cent quatre fille de

Faillatay Gustave-Henri et de

Lucy-Aline-Méry-née Rochat

à Villars-Bozon

Comme témoins :

1. Edmond Rochat instituteur

2. Maria Rochat épouse du précédent

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Veyron
et à L'Isle le vingt-six janvier et Che-
villy le vingt-huit janvier mil-neuf-
cent-vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy le dix-sept février mil-
neuf-cent-vingt-huit

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage.
- 2° à 3° Les actes de fait.
- Sources des époux. 4° à 6°
- Les actes de publication à
- Chavannes-le-Veyron,
- L'Isle, et Chevilly.

Les époux :

Braissant.
Hélène Braissant

Les témoins :

Edm. Rochat
M. Rochat

L'officier de l'état civil :

Fanchaud.

Communiqué à La-Sarraz et

L'Isle

Registre des mariages A.

N° 3.
*Culevay et
 Bolay.*

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Culevay Francis-Alfred
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Bavois domicilié à Sévery
Sévery né à Sévery le seize novembre mil neuf cent treize fils de Alfred Culevay décédé et de Louise née Pantet sa veuve
 à Sévery

2. Bolay Aline-Louisa
 ménagère
 originaire de Pampigny domiciliée à Sévery
Pampigny née à Pampigny le seize décembre mil neuf cent neuf fille de Henri-Constant-Louis Bolay et de Aline-Mariette née Reymond
 à Pampigny

Comme témoins :

1. Bolay Maurice agriculteur à Pampigny
 2. Bolay Alice femme du précédent.

Les publications ont eu lieu à Sévery le quatre février;
 à Bavois le 5 février; et à Pampigny le six
février mil-neuf-cent-vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Grancy le vingt-cinq février mil-neuf-cent-vingt-huit.

Pièces déposées :

Les époux :
Culevay Francis.
Bolay Aline

Les témoins :
Bolay Maurice
Bolay Alice

L'officier de l'état civil :
Fanchaux.

Communiqué à Chavornay et Pampigny

Registre des mariages A.

N° 4

Bettens et
RoCHAT.

L'inscription portant
le n° 4, à la page 47,
est la dernière de ce
volume n° II. La
suite se trouve dans
le volume n° III, qui
commence par le
n° 1 de l'année 1929.
Or le 31 décembre 1928,
prend fin l'ordonnance
fédérale du 25 février
1910 qui est remplacée
par l'ordonnance fédé-
rale du 18 mai 1928.
La clôture de ce ré-
gistré, et l'ouverture
d'un nouveau, sont
dictées par les nou-
velles prescriptions.
Grancy le 9 janvier
1929.

L'officier de l'état civil:
Fanchaux



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bettens-Jean-Albert
célébat

agriculteur

originaire de Chavannes-le-Teyron domicilié à

Chavannes-le-Teyron né à

Chavannes-le-Teyron le vingt-trois-jullet

mil-neuf-cent fils de

Jules-Albert-Bettens et de

Marie-Alice-née-Chamot

à Chavannes-le-Teyron

2. RoCHAT-Madeleine-Aline

-Jenny-

célébat - ménagé

originaire de Le-Lieu domiciliée à

au Pont née à

aux Charbonnières le vingt-quatre-décem-

bre mil-neuf-cent fille de

Jules-Félicie RoCHAT et de

Marie-Berthe-née-Schery

à aux Charbonnières

Comme témoins :

1. Clerc Eugène agriculteur à Grancy.

2. Clerc Cécile femme du précédent.

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Teyron, et
à L'Abbaye, le quatorze-février, et à Le-
Lieu le quinze-février mil-neuf-cent-
vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le cinq-mars mil-neuf-
cent-vingt-huit

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage;
- 2° à 3° Les actes de nais-
sances des époux; 4° à 6°
Les actes de publication à
Chavannes-le-Teyron,
L'Abbaye, et Le-Lieu

Les époux :

Jean Bettens
Madeleine Bettens

Les témoins :

Eug. Clerc
Cécile Clerc

L'officier de l'état civil :

Fanchaux

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 5000 f. d.

Vu le 5 + 11
1928
Prof.

Registre des mariages A.

N° 4

Bettens et
RoCHAT.

L'inscription portant
le n° 4, à la page 87,
est la dernière de ce
volume n° II. La
suite se trouve dans
le volume n° III, qui
commence par le
n° 1 de l'année 1929.
Or le 31 décembre 1928,
prend fin l'ordonnance
fédérale du 25 février
1910 qui est remplacée
par l'ordonnance fédé-
rale du 18 mai 1928.
La clôture de ce ré-
gistré, et l'ouverture
d'un nouveau, sont
dictées par les nou-
velles prescriptions.
Grancy le 9 janvier
1929.

L'officier de l'état civil:
Fanchaux



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bettens-Jean-Albert
célébat

agriculteur

originaire de Chavannes-le-Teyron domicilié à

Chavannes-le-Teyron né à

Chavannes-le-Teyron le vingt-trois-jullet

mil-neuf-cent fils de

Jules-Albert-Bettens et de

Marie-Alice-née-Chamot

à Chavannes-le-Teyron

2. RoCHAT-Madeleine-Aline

-Jenny-

célébat - ménagé

originaire de Le-Lieu domiciliée à

au Pont née à

aux Charbonnières le vingt-quatre-décem-

bre mil-neuf-cent fille de

Jules-Félicie-RoCHAT et de

Marie-Berthe-née-Schery

à aux Charbonnières

Comme témoins :

1. Clerc Eugène agriculteur à Grancy.

2. Clerc Cécile femme du précédent.

Les publications ont eu lieu à Chavannes-le-Teyron, et
à L'Abbaye, le quatorze-février et à Le-
Lieu le quinze-février mil-neuf-cent-
vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grancy, le cinq-mars mil-neuf-
cent-vingt-huit

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage;
- 2° à 3° Les actes de nais-
sances des époux; 4° à 6°
Les actes de publication à
Chavannes-le-Teyron,
L'Abbaye, et Le-Lieu

Les époux :

Jean Bettens
Madeleine Bettens

Les témoins :

Eug. Clerc
Cécile Clerc

L'officier de l'état civil :

Fanchaux

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 5000 f. d.

Vu le 5 + 11
1928
1000 prof.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

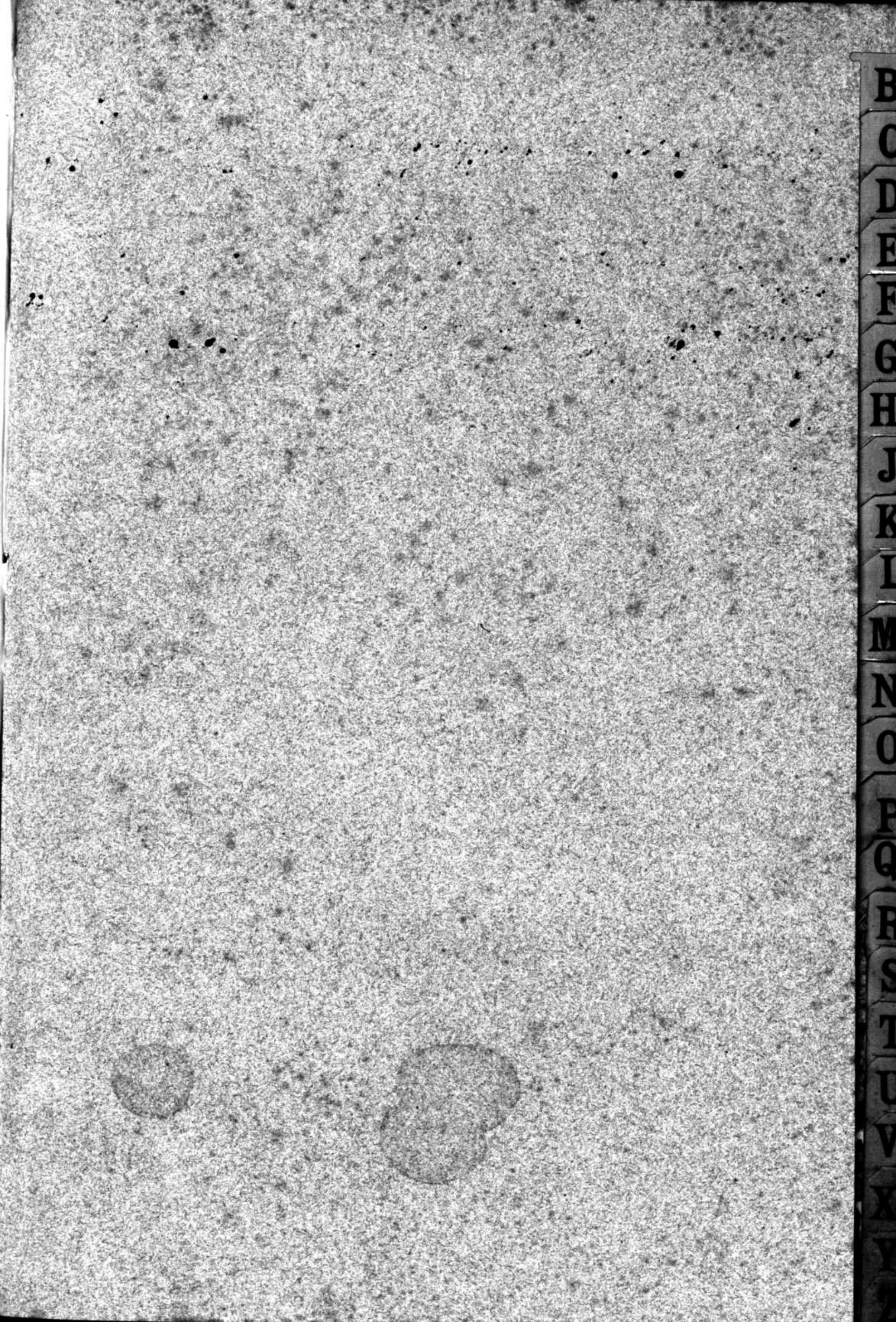
X

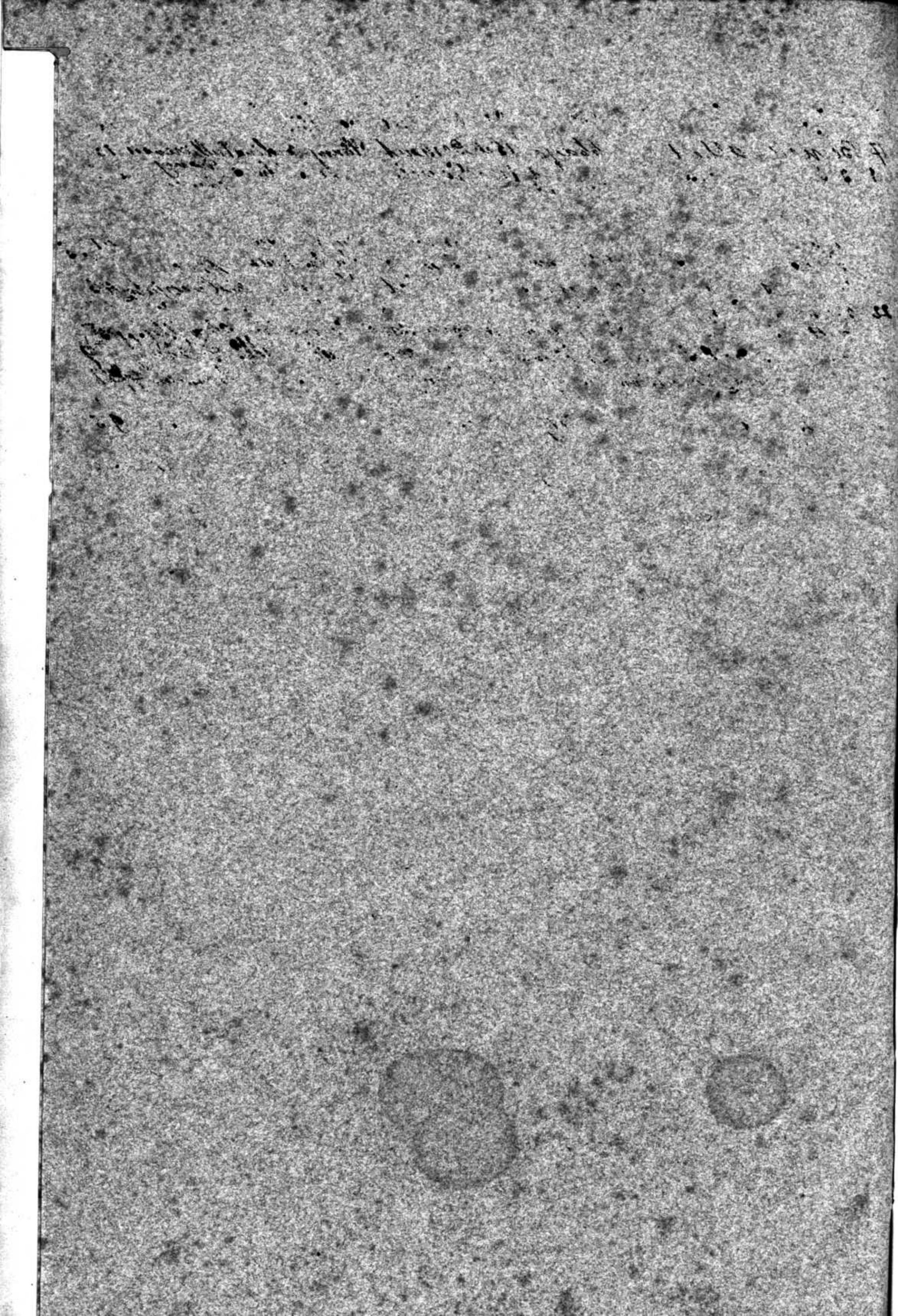
Y

[Faint, illegible markings or text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
Autier	Alice-Jenny	trabouze	et	Hohler	Franz	Elay (A)	21
Stubhard	Jeanne-Lovise	Legersdorf	et	Fuchs	Adrien-Jules	Remigen	32
Aquillon	Fritz	St-Louis	et	Coard	Ida-Louise	Tampigny	35
Schermann	Margaritha	Kendshiken	et	Seillon	Gustave	Serisy	57
André	Jéne-Benise	Lans	et	Coman	Jules-Adolphe	Tallobé	72





NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	
16	Bussy	Mars-alfred	Pampigny	10	Hoinat	Jeanne-Henriette ite-foina	Larigny	10
17	Berney	Albert	abbaye	15	Bemont	Fanny-Caroline	Tullerens	15
18	Bessoré	Emma	Chapelle et	18	Gaudin	Ernest-Edmond	Lausanne-Hongrie	18
19	Boren	Charles Paul	dipt. et Borne	27	Payot	Marie-Henriette	Conzelles	27
20	Bussy	Eva-Henriette	Crissier	38	Fouller	Samuel-Emile	France	38
21	Baumgartner	Emil	Langnau	41	Ebinder	Jeanne-Clare	Ballens	41
	Bieri	Anna	Schaugnan	42	Paquier	Charles-Frédéric	Berger	42
	Bettens	Charles-David	Chavannes	46	Gachet	Fronne	Bisleroy	46
22	Braissant	Fernand	Chavannes	55	Bettens	Yvelly-Marie	Char. le-Veyron	55
	Bettens	Yvelly-Marie	Char. le-Veyron	55	Braissant	Fernand	Chavannes	55
	Bettens	Cécile-Suzanne	Char. le-Veyron	59	Clerc	Eugène-alfred	Francy	59
26	Benigne	Winnar	Blanche Emma	88	Chappuis	Jules	Barouze	88
27	Bumier	veuve Ginel	Francy. Elix	91	Schöpfer	Georges	Lauchien	91
28	Braissant	Alexandre	Chavannes	95	Ferillet	Henri Emma	S. S. He	95
	Boley	Aline-Louisa	Pampigny	96	Ouleway	François-alfred	Bavois	96
	Bettens	Jean-Albert	Char. le-Veyron	97	Rechat	Madeleine-Aline	Le Lieu	97

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

B

NOM

PRÉNOMS

ORIGINE

PAGE

NOM

PRÉNOMS

ORIGINE

PAGE

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Faint, illegible handwriting in the upper middle section]

[Faint, illegible handwriting in the middle section]

[Faint, illegible handwriting in the lower middle section]

[Faint, illegible handwriting in the lower section]

[Faint, illegible handwriting in the bottom section]

[Faint, illegible handwriting at the bottom of the page]

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
	1914						
Glerc	Hélène-Marie	Grancy	1				
Hervieux	Léon-Alfred	Belmont					
15 Clerc	Charles-Camille	Grancy	et	Desautay	Ida-Adèle	Grancy	7
18 Challet	Elise	Cottens	et	Jaquier	René	Denges	20
19 Guait	Hermance-Marie	Concise	et	Ticot	Constant	Gallion et Villars-Mercatin	30
Leart	Charles	Sirey et Le	et	Jacquinet	Louise-Marie	Ormy	31
20 Leart	Georges-Henri	Sirey et Cab. Lieu	et	Monnet	Alice-Julie	Grancy	37
Comrad	Charles-Ernest	Trébois	et	Rairoux	Marie	Cottens et Rougemont	39
21 Chauvy	Ferdinande-Suzanne	Yers	et	Monnet	François-Georges	Grancy	43
Berutti	Carolina-Marie	Sautino	et	Lodari	René-Charles	Bienlo	44
22 Clément	Marguerite Emma	Cyrenens	et	Peter	Emile-Edouard	Rastelfingen	47
22 Croisier	Renée-Coline Marie	Ballens et Berolle	et	Rithener	Alois	Châteaudun M. Schlegel	54
Glerc	Eugène-Alfred	Grancy	et	Bettens	Cécile-Suzanne	Charannes Le Veillon	59
23 Chauvy	Jean-Louis	Yers	et	Demont	Adette-Isabelle Clara	Vullierens et Grancy	64
24 Charsson	Lia-Augustine	Hoiry	et	Rochat	Jean-Armand	Le Lieu	71
25 Cornavin	Marcelline	Adelboden	et	Monnet	François-Louis Samuel	Grancy	75
Glerc	Mathilde-Lucie Charlotte	Grancy	et	Reymond	Georges- Bernard	S ^t -Sulpice (Reuchâtel)	77
Glerc	Frida-Marie	Grancy	et	Roulet	William-Eugène	Fontaines	78
Courtin	Lina-Hélène	Perroy	et	Heylan	Henri-Emile	Lechenit	79
26 Chauvy	Jeanne	Yers	et	Monnet	Fernand-Constant	Grancy	82
Glerc	Jeanne-Louise	L'Isle	et	David	Adalbert	Charannes Le Veillon	85
Chaillet	Fernande-Cécile	La Côte aux Feu et Lechenit	et	Monnier	Alvier-Emile	Éclépens	87
Chappuis	Jules	Trébois (V)	et	Benignin	Théodore-Blanche-Emma	Lutry	88

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

The first part of the document
 discusses the general principles
 of the system and the
 various methods of
 application. It is
 divided into several
 sections, each dealing
 with a different aspect
 of the subject. The
 first section deals
 with the theory of
 the system, and the
 second section deals
 with the practical
 application of the
 system. The third
 section deals with the
 results of the system,
 and the fourth section
 deals with the
 conclusions of the
 system. The fifth
 section deals with the
 future of the system,
 and the sixth section
 deals with the
 appendix. The
 appendix contains
 various tables and
 diagrams which
 illustrate the
 principles of the
 system. The
 appendix is
 divided into
 several parts,
 each dealing with
 a different aspect
 of the subject.

	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE		NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
14	Devantay	Paul-François-Armand	Grancy	3	de Loppet	Céline	Suscéroy		3
15	Devantay	Ida-Adèle	Grancy	et	Blere	Charles-Camille	Grancy		7
16	Besmeules	Sophie-Louise	Ropraz ^{Limozin}	et	Flaction	Constant-Balthiques	et	11	
17	Demont	Fanny-Caroline	Tullierens ^{Grancy}	15	Berney	Albert	abbaye	15	
18	David	Arnold-Jaques	Charannes-le-Tyron	19	Dupuis	Emma-Louise	Senarclens	19	
	Dupuis	Emma-Louise	Senarclens	et	David	Arnold-Jaques	Charannes-le-Tyron	19	
	Dupuis	Fermaine-Louise	Senarclens	et	Rochat	Jules-Armand	Le Lieu	22	
19	Demont	Anna-Alice	Grancy	et	Hoinat	Jean-Charles	Larigny	28	
20	Desmartz	Marie	Tulliens	et	Rithener	Emett	château-deux	36	
21	Demont	Clara-Pauline	apples	et	Honnert	Jacques-Albert	Grancy	45	
	Devenoge	Eugène-Henri	La Sarraz	et	Cardy	Louise-Rose	Pampigny	49	
22	Delacretaz	Ulysse-Robert	Vornes-la-Proz	et	Devantay	Eveline-Marie	Grancy	53	
	Devantay	Eveline-Marie	Grancy	et	Delacretaz	Ulysse-Robert	Vornes-la-Proz	53	
23	Demont	Odette-Isabelle	Tullierens	et	Chauvy	Jean-Louis	Tens	64	
		Clara	et Grancy						
	David	Freda-Fanny	Chor-le-Tyron	et	Jahud	Lionard	Orens	65	
24	Dumoulin	Frida-Louisa	Bussy (73)	et	Vidmer	Adrien	Valeyres R.	68	
	Devantay	Marie-Fanny	Grancy	et	Rochat	Edmond-Albert	abbaye	69	
	Devantay	Julien-Louis	Grancy	et	Delacretaz	Lucy-Elise	Vornes-la-Proz	73	
	Delacretaz	Lucy-Elise	Vornes-la-Proz	et	Devantay	Julien-Louis	Grancy	73	
25	Dubois	Marie	Terroz (71)	et	Rithener	Henri	château-deux	76	
26	Dutoit	Hervice	Charannes-le-Tyron	et	Favre	Emilie-Henriette	Charannes-le-Tyron	83	
	Dubois	Jules-Samuel	Clend	et	Rochat	Marie-Louise	font-la-ville	84	
	David	Adalbert	Charannes-le-Tyron	et	Blout	Jeanne-Louise	Le Lieu	85	
	Descombes	Marcel-Eugène	Lignières (75)	et	Guigger	Alice-Julie	Tessenay	86	
	Devenoge	Jeanne	Dizy	et	Rochat	Justine-Alexis	font-la-ville	89	
28	Durubel	Henry-Marie	Bussy-Houdon	et	Pinguely	Régis-Edouard	Cottens	94	

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

D

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

[Faint, illegible handwritten text]

E

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
1916	Flaction	Constant	Bollaiguera	Darmoulès	Sophie-Louise	Ropraz	11
	--	girarde 1922 -	Labergement				
1919	Favre	Louis-François	Corcelles ¹	Girard	Rose-Elise	Sévrey	29
			Chavornay				
	Fuchs	Orien-Jules	Remigen	Aberkand	Jeanne-Louise	Jegenstorf	32
		Fidérie					
1923	Félan	Hélène-Cécile	Apples	Gaudin	Roger-François	Lausanne flor- ges, Lyon, Sévrey	66
26	Favre	Emilie-Henriette	Chavornay	Dutoit	Françoise	Chavornay	83
			le Terron			et Fribourg	
28	Faillatier	Hélène-Emma	L'Isle	Braissant	Alexandre	Chavornay	95

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

NOM

PRÉNOMS

ORIGINE

PAGE

NOM

PRÉNOMS

ORIGINE

PAGE

F

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

F

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
	1924						
Gauthier	Edouard	Palérogement	2				
Karlou née	Jeanne-Joanna	Siermengen					
15 Gaudin	Albert-Henri	Lausanne, Hagny, Dyon		Rochat	Hennette-Felice	Colombier (St.)	5 bis
17 Girard	Louis-Edouard	Serery	et	Carvay	Jeanne-Lucie	Champigny	13
18 Gaudin	Ernest-Edmond	Lausanne, Hagny, Dyon	et	Besson	Emma	Chapelle St.	18
Gross	Lea-Juliette	Sierery, Hagny	et	Tanchaud	Federic-Louis	Langy St. Pol	23
Golay	Blanche-Henriette	Le Chemin	et	Stutzmann	Etienne-Robert	Neberchi	24
19 Girard	Rose-Elise	Serery	et	Favre	Louis-Joanna	Cocelle St.	24
21 Gachet	Gronne	Sierery, Dyon	et	Bellens	Charles-David	Charannes	46
Guignard	Joaquim-Démost	Abbaye	et	Floinat	Madeline	Lavigney	50
Gaudin	Rosa	Lausanne, Hagny	et	Henneberger	Fernand	Guggenberg	51
23 Guigjer	Blanche-Hélène	Sersenzay	et	Hoffer	Alexandre	Balmoss	63
Gaudin	Roger-Joanna	Lausanne, Hagny, Dyon et Serery	et	Fitzan	Hélène-Cécile	Apples	66
26 Guigjer	Alice-Julie	Sersenzay	et	Descombes	Harcel-Eugène	Lignières St.	86
27 Guénelie	Bernie-Elise	S. Livoce	et	Schöpfer	Georges	Laucenen	91

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

G

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

H

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
1478 19 Jaquier	Bertha	Tucherens	et	Schopfer	Edmond-Louis	Lauenen	14
Joynet	Louise-Marie	Orny	et	Cart	Charles	Servyette Lieu	31

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

J

[Faint, illegible handwriting or markings at the top of the page]

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
	1884						
Karloune Jortier	Jeanne-Vierge-Louise	Dierntigen	2				
Gauthier	Edouard	Aberjement	et	Mooret	Louise-Eugénie	Partigny B. 2	5
1515 Krieg	Louis-Henri	Honoltingen	et	Lequereux	Clara-Mathilde	Charaies le P.	4 bis
Kuffer	Agénor-Eugène	Aréth	et	Monnet	Alma-Françoise	Grancy	9
16 Hiener	Edouard-Aymon	Wattswil	et	Autica	Alice-Jenny	l'abbaye	21
18 Hohler	Franz	Elay (Bemes)	et	Capuy	Jules-Louis	Sévigny	24
19 Klöti	Martha	Liefingen	et	Houby	Hélène-Henriette	Escablens	67
24 Kuffex	Hemi-Lucien	Aréth	et		Rue.		

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

[Faint, illegible markings or bleed-through at the top of the page]

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Account of the
... ..
... ..
... ..

11

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
195	Lesqueroux	Clara - Mathilde	Charaines-le-1 ^{er}	et	Hoeffler	Agénoir - Eugène	Ameth 44 bis
21	Lodari	René - Charles	Bienno	et	Gerutti	Carolina - Marie	Santins 44
23	Longchamp	Félicien - Édouard	Le Pile et Charaines-le-1 ^{er}	et	Pécoud	Berthe - Alina	Le Vaud 61
-	-	-	-	-	-	-	-

L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

M

N

O

P

Q

R

S

T

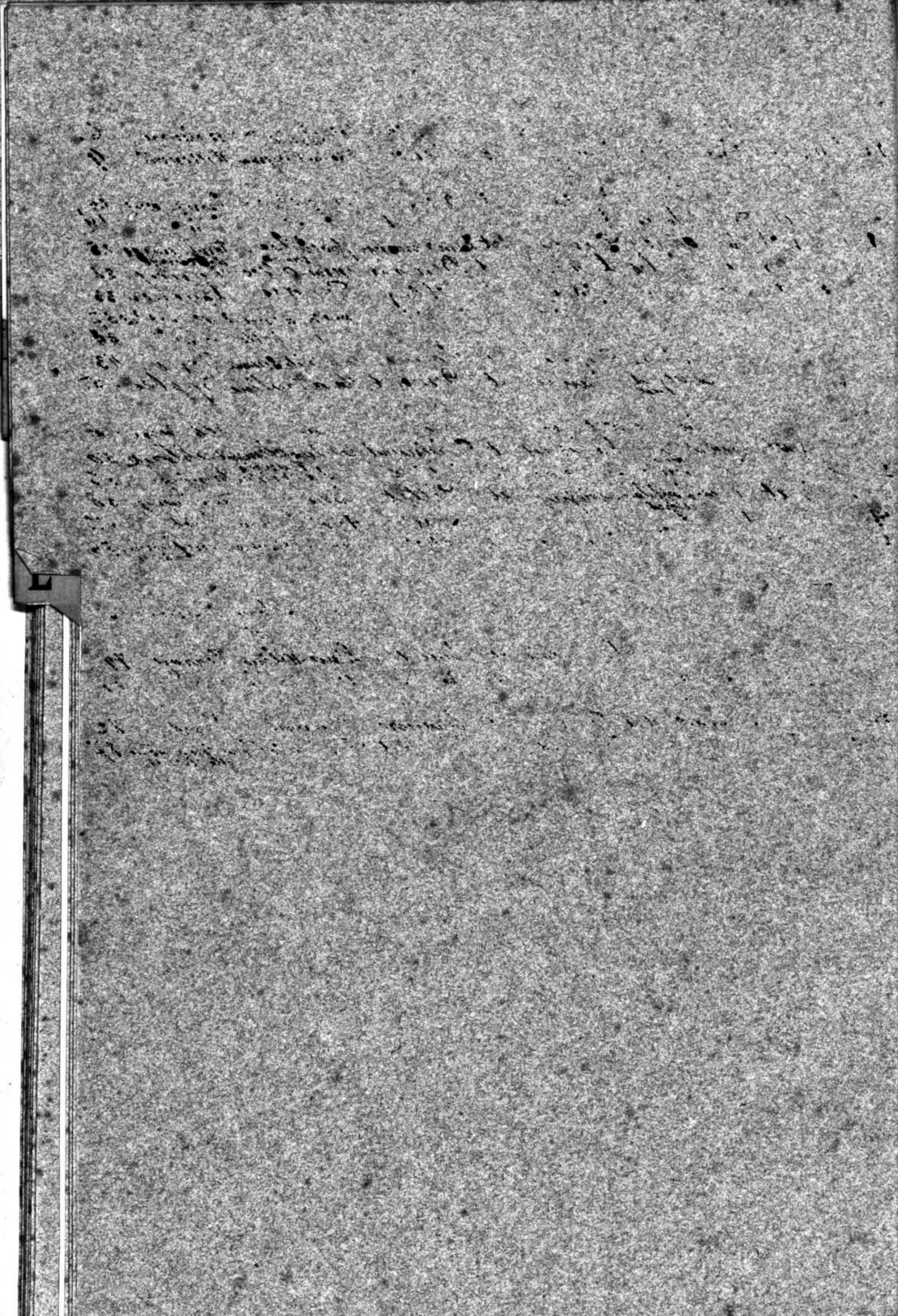
U

V

W

X

Y



	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE		NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
175	Horet	Louise-Eugénie	Lanquigny A?	et	Hörig	Louis-Henri	Konolfingen		5
	Hoyer	Hortense	Schleitheim	et	Hoffer	Robert-Ferdinand	Robruos		6
176	Honnert	Alma-Marie	Grancy	et	Höener	Edouard-Cyprien	Wattenwil		9
	Hoinat	Jeanne-Marque-							
		ite-Hoina	Lanquigny	et	Bussy	Jean-Alfred	Tampigny		10
17	Hoinat	Fidèle-Louis	Lanquigny	et	Pittet	Lucie	Tampigny		16
18	Honnert	Jean-Adrien	Grancy	et	Emmermann	Mathilde-Su-	Tampigny et		25
19	Hoinat	Jean-Charles	Lanquigny	et	Dumont	Anna-Alice	Grancy		28
	Hoylan	Elisa	Le Chenit	et	Schöpfer	Georges	Lauenen		33
20	Honnert	Alice-Julie	Grancy	et	Cart	Georges-Henri	Serey et		37
	Houller	Samuel-Émile	France	et	Bussy	Ém. Henriette	Lutzel		38
21	Honnert	François-Georges	Grancy	et	Chauray	Marquise-Suzanne	Yens		43
	Honnert	Jacques-Alfred	Grancy	et	Dumont	Clara-Tuliane	Yffles		45
	Hessler	Friederich	Abbligen	et	Högert	Barthe-Paul	Wattenwil		48
	Högert	Barthe-Paul	Wattenwil	et	Hessler	Friederich	Abbligen		48
	Hoinat	Barthelemy	Lanquigny	et	Guignard	Jean-Clement	Abblay		50
22	Hoinat	Jadis-Barthe	Lanquigny	et	Pittet	André-Walther	Tampigny		56
	Hoinat	Jacques-Thophile	Lanquigny	et	Pittet	Eva	Tampigny		58
23	Hussy	Helène-Henriette	Ecublens	et	Kuffer	Henri-Lucien	Auet		67
24	Honnert	Emilie-Louisa	Grancy	et	Pittet	Paul-André	Tampigny		74
25	Honnert	François-Louis	Grancy	et	Haurer	Marcelline	Adelboden		75
					Bornarin				
	Haurer	Marcelline	Adelboden	et	Honnert	François-Louis	Grancy		75
	nie Bornarin					Samuel			
	Hoylan	Henri-Émile	Le Chenit	et	Courtin	Lina-Hélène	Perroy		79
	Hartin	Lina-Hélène	Perroy	et	Hoylan	Henri-Émile	Le Chenit		79
26	Honnert	Fernand-Constant	Grancy	et	Chauray	Jeanne	Yens		82
	Honnier	Arlier-Émile	Ecublens	et	Chaillet	Fermaine-Cécile	La Côte aux Fées		87
							St. le Chenit		

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

N

O

P

Q

R

S

T

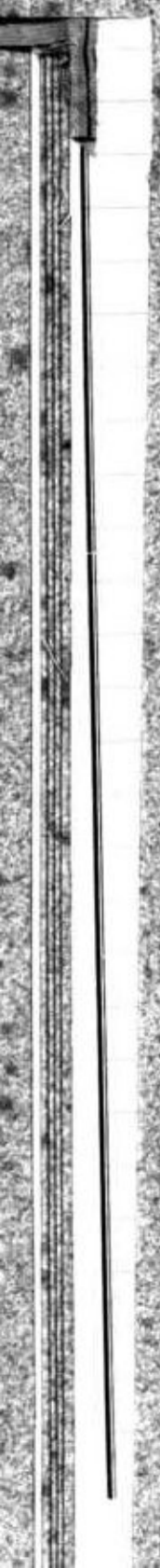
U

V

X

Y

Z



O

P

Q

R

S

T

U

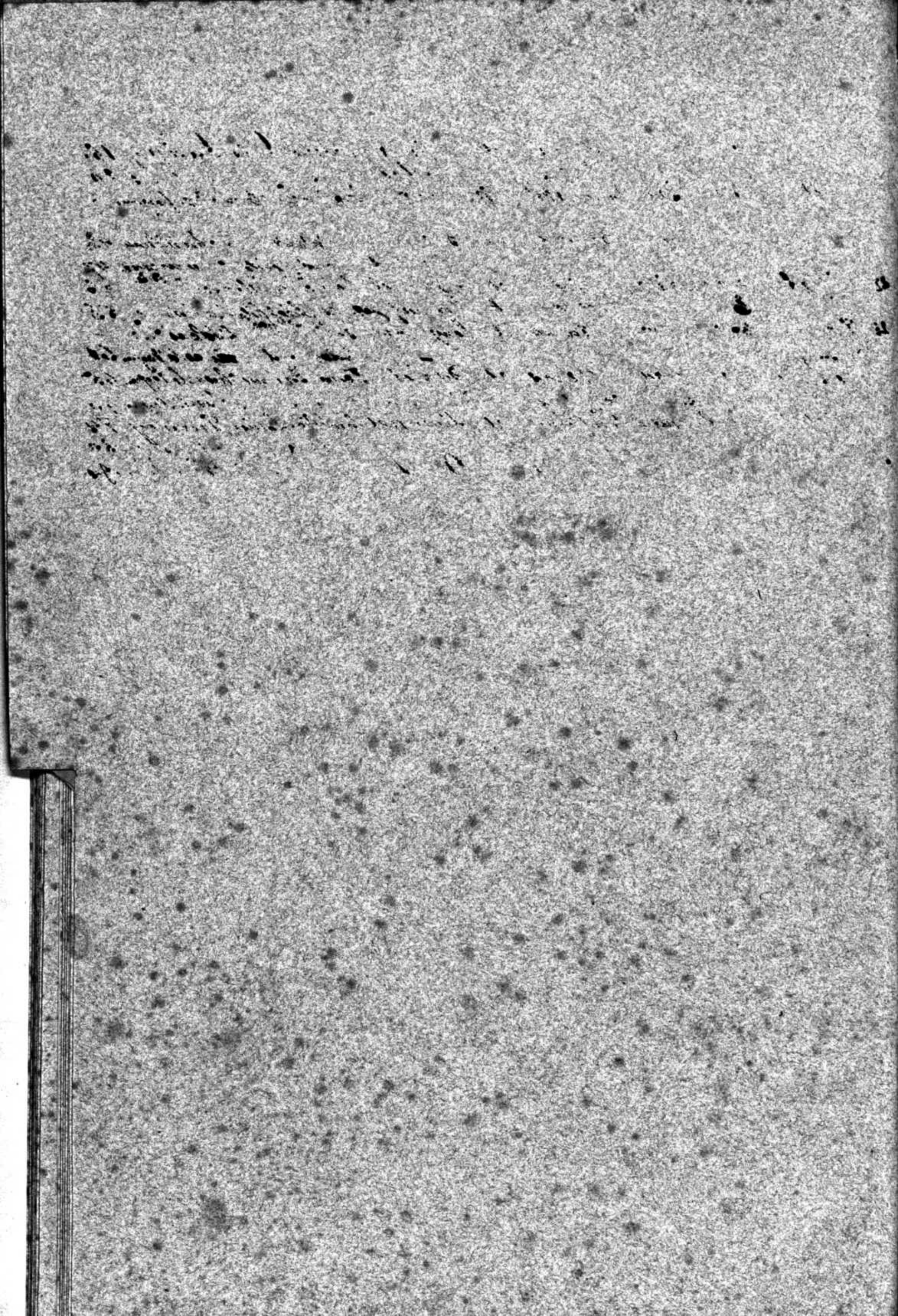
V

X

Y

Z

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
	1914						
Portier	Henri	Penthorz	2				
Sauthey	Edouard	Sabergement					
17 Pittet	Lucie	Tampigny et		Hoinat	Federic-Louis	Lavigny	16.
18 Paquier	Rene	Benges		Challet	Elise	Cottens	20
Panchaud	Federic-Louis	Lonay et Poligny		Tross	Lea-Juliette	Wisley-Pagny	23
19 Luyot	Marie-Françoise	Concelles 4		Boven	Charles-Paul	Aigle & Dornes	27
21 Paquier	Charles-Federic	Benges		Bieri	Anna	Schangnan	42
Peler	Emile-Edouard	Rudol-Simon		Clement	Marie-Françoise	cuameux	47
22 Pittet	André-Walter	Tampigny et		Hoinat	Hydie-Barthe	Lavigny	56
Pittet	Eva	Tampigny et		Hoinat	Jules-Therese	Lavigny	58
23 Tesson	Berthe-Aline	Le Taud et		Longchamp	Felicie	L'Isle et Cha-	
Fahud	Leonard	Ogers et			Edouard	maire le Teyra	61
24 Luyot	Dora-Ellen	Concelles 4		David	Freda-Janny	Char: le Teyra	65
Pittet	Paul-André	Tampigny et		Eimmermann	Georges-Rene	Char: le Teyra	70
25 Tenel	Marie-Louise	Colombier		Bonnet	Emilie-Louisa	Trancy	74
28 Tinguely	Regis-Edouard	Cottens et		Rairoux	Paul	Cottens et	80
				Dumetel	Marguerite-Marianne	Sabergement	94

P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

R

S

T

U

V

X

Y

Z

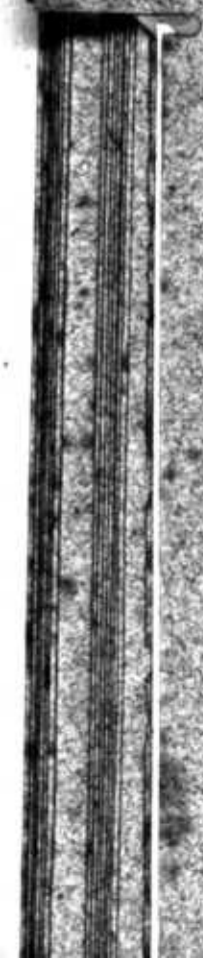


NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
15	Rochat	Henriette-Félicie Augusta	collombière abbaye et le lieu	Gaudin	Albert-Henri	Lautrain-près Nyon et Strey	56
18	Rochat	Paul-Armand	Le Lieu	Dupuis	Germaine-Louise	Senarclens	22
20	Rithener	Ernest	château d'Ort les Thioleyres	Desprat	Marie	Fullyens	36
	Rairoux	Marie	Cottens et Roudemont	Comrad	Charles-Ernest	Trods	39
22	Rithener	Alais	château d'Ort les Thioleyres	Croisier	Renée-Céline Marie	Ballens Aberolle	54 -
23	Rairoux	Auguste-Emile	Cottens et Roudemont	Henry	Céline-Régina	Fullyens	62
24	Rochat	Edmond-Albert	abbaye	Berantay	Marie-Fanny	Grancy	69
	Rochat	Paul-Armand	Le Lieu	Chanton	Lea-Augustine	Hoiry	71
25	Rithener	Henri	château d'Ort les Thioleyres	Dubois	Marie	Térozaz	76
	Reymond	Georges-Bernard	S: Sulpice (76)	Clerc	Mathilde-Louise Charlotte	Grancy	77
	Roulet	William-Eugène	Fontaines	Clerc	Fida-Marie Louise	Grancy	78
	Rairoux	Paul	Cottens et Rou- demont	Penel	Marie-Louise Aimée	Colombier et Vevy	80
26	Rochat	Marie-Louise	Mont-la-Ville de l'abbaye	Dubois	Jules-Samuel	Gland	84
	Rochat	Gustave-Alexis	Mont-la-Ville	Derenoge	Leanne	Divy	89
27	Rosset	Germaine-Madelaine	La Chapelle	Dimmermann	Henri-François	Charatna-le roy von	92
28	Rochat	Madeleine-Aline	Le Lieu	Bettens	Jean-Albert	Chav-le-Peyron	97



S
T
U
V
X
Y
Z

[Faint, illegible handwriting or markings at the top of the page]



NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
17	Schopfer	Edmond-Louis	Launen	et	Jacquier	Bertha	Tucherens 14
18	Stutzmann	Etienne-Robert	Uebeschi	et	Golay	Blanche-Henri	Le Chenit 24
19	Schopfer	Georges	Launen	et	Fosy lan	Elisa	Le Chenit 33
22	Seillon	Fustave	Sivery	et	ack curram	Margaritha	Henseliken 57
27	Schopfer	Georges	Launen	et	Givrel na Brunier	Nancy-Elise	S ^e Lires 91

S
T
U
V
X
Y
Z

T
U
V
X
Y
Z

[Faint, illegible markings or bleed-through at the top of the page]



	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE		NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
17	Eardy	parthe-lucie	Pampigny	et	Girard	Louis-Edmond	Sévery		13
19	Eardy	Jules-Louis	Sévery	et	Kloti	partha	Lupingen		34
20	Eardy	Ida-Louise	Pampigny	et	aquillon	Fritz	Sévery		35
21	Eardy	Louise-Rose	Pampigny	et	Beremoge	Eugène-Henri	La Sarnaz		49
24	Erman	Jules-Adolphe	Tallorte	et	André	Henri-Denis	Sens		72

T
U
V
X
Y
Z

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
19	Just	Constant	Gallin et Pillard	Louit	Hermence-Vic	Concise	30
24	Vidmer	Adrien	Valeys ² ^{Lucelin} Francis	Dumoulin	Juda-Louise	Bussy (Ech)	68
26	Hannat	Benig	Lulay	et Chappuis	Jules	Carouge	88
	-	Blanche-Emma					

W

V

X

Y

Z

y

NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE	NOM	PRÉNOMS	ORIGINE	PAGE
1918	Zimmermann	Mathilde- Susanne	Sampigny et Wathewille	et	Honnert	Max-Adrien	Grancy 25
1921	Zimmermann	Jeanne Clara	Bals et Guyot	et	Baumgarten	Emil	Langman 41
24	Zimmermann	Georges-René	Chavannes le Vignau	et	Puyot	Dora-Ellen	Coiselles 70
27	Zimmermann	Henri-Marcel	Chavannes le Vignau	et	Fresset	Germine-Hélène Céline	La Chaussée 92

X
Y
Z

